



Dessin d'Antoine Legrand - © Café pédagogique

La loi d'orientation de l'Ecole

Un dossier du "Café pédagogique"

Abonnez-vous gratuitement sur Internet et recevez chez vous tous les 15 jours l'édition intégrale du Café pédagogique ou les actualités de votre discipline

<http://www.cafepedagogique.net>

Mèl : redaction@cafepedagogique.net

22 Rue Alphand - 75013 Paris - France

Tél. Fax : 01 45 89 55 73

Copyright (c) Le Café Pédagogique – Février 2005



LE CAFE PEDAGOGIQUE

Toute l'actualité pédagogique sur Internet

www.cafepedagogique.net



Soyez le premier informé de l'actualité de l'éducation. Revue d'actualité pédagogique, le Café pédagogique vous donne la possibilité de recevoir chaque jour "L'Expresso" un court flash d'information ou tous les 15 jours une revue d'actualité.



Préparez vos cours avec Internet : Le Café pédagogique exerce une veille permanente sur Internet et signale tous les 15 jours les meilleurs sites dans votre discipline et votre degré d'enseignement (école, collège, lycée).



Utilisez les nouvelles technologies en classe : Le Café pédagogique fait connaître les réalisations d'enseignants. Il donne dans chaque numéro des exemples concrets d'utilisation des TICE en classe.



L'avenir de l'Ecole mérite réflexion : le Café publie chaque mois un dossier qui analyse une problématique scolaire ou qui apporte un soutien concret aux enseignants et aux élèves. Parmi nos derniers dossiers : "Le B2i en 2004", "Rentrée 2004", "Bac Brevet" (500.000 exemplaires diffusés), "Les I.D.D.", "Internet et sécurité" etc. **Ouvert sur le monde**, il rend compte des débats et de l'actualité de l'Ecole en Europe et dans le monde.



Pour les valeurs de L'Ecole : réalisé par un collectif d'enseignants et de chercheurs, Le Café pédagogique milite pour une école innovante et démocratique. En partenariat avec le Cidem, il publie des dossiers pédagogiques citoyens : Droits de l'enfant, Mémoire de la Shoah, Contre le racisme. Il diffuse également des documents pédagogiques liés à l'actualité politique : Le séisme en Asie, La guerre en Irak, Le 11 septembre etc. Il bénéficie du soutien du Ministère de l'Education nationale.

Rejoignez les 92.000 abonnés et les 400.000 visiteurs mensuels du Café pédagogique !

SOUTENEZ LE CAFE PEDAGOGIQUE EN ADHERANT A L'ASSOCIATION C.I.I.P. !	ABONNEMENT GRATUIT	
Soutenir le Café pédagogique c'est	<i>A ne remplir que si vous n'êtes pas déjà abonné !</i>	<input type="checkbox"/> Documentation
• Miser sur le développement d'un Internet mutualiste, ni commercial, ni institutionnel		<input type="checkbox"/> Actualités
• Participer à un mouvement pédagogique qui milite pour l'innovation	Adresse électronique :	<input type="checkbox"/> Primaire
• Participer au développement d'un nouveau média		<input type="checkbox"/> Lettres
M		<input type="checkbox"/> Langues
Adresse :	s'abonne aux éditions suivantes	<input type="checkbox"/> Sciences
Mèl :	du Café :	<input type="checkbox"/> Sciences Humaines
<input type="checkbox"/> Adhère à l'association C.I.I.P. Personne physique 20 E	<input type="checkbox"/> Edition intégrale	<input type="checkbox"/> Technologie Tertiaire Arts, professionnel
Personne morale: abonnement annuel toutes éditions 150 E	<input type="checkbox"/> Pédagogie	<input type="checkbox"/> L'Expresso, le flash quotidien
Chèques à l'ordre de association C.I.I.P.		

A retourner à : Association C.I.I.P., 22 Rue Alphan, 75013 Paris – Tél./Fax : 01 45 89 55 73
www.cafepedagogique.net - redaction@cafepedagogique.net - Siret 442 557 682 00014

SOMMAIRE

PREFACE.....	4
LE PROJET DE LOI.....	5
LE TEXTE DE LA LOI	5
UNE PREMIERE LECTURE DES MESURES DE LA LOI FILLON	6
L'AVIS DU CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION	8
LA LECTURE DU CAFE : PEUT-ON ENCORE S'INTERESSER A LA LOI D'ORIENTATION ?.....	9
LES PEDAGOGUES.....	11
LES REACTIONS SYNDICALES.....	14
LES PARENTS	16
LES LYCEENS	18
DANS LA PRESSE.....	20
LA QUESTION DU BAC.....	21
LA QUESTION DES TPE	23
TRIBUNE : LES TPE OU LA VIOLENCE	26
TRIBUNE : SUPPRIMER LES TPE, C'EST TOUCHER A L'EMBLEME D'UNE REFORME REUSSIE - ENTRETIEN AVEC JACQUES RICHARD.....	27
LE SOCLE COMMUN : L'ANALYSE DE P. MEIRIEU.....	31
LA QUESTION DE LA FORMATION ET DES IUFM	33
TRIBUNE : FORMATION DES ENSEIGNANTS : J-L. AUDUC : ON TOURNE LE DOS AUX BESOINS.....	33
ARTICLE : AMELIORER LA FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS	35
QUELLE ECOLE POUR L'AVENIR : 32 PRINCIPES POUR UNE EDUCATION DEMOCRATIQUE	40

Préface

Au moment où le Parlement va examiner la loi d'orientation sur l'Ecole il nous paraît opportun de regrouper en un seul document les informations publiées au jour le jour par Le Café pédagogique et son édition quotidienne L'Expresso.

Ce dossier oriente vers de nombreuses ressources extérieures. Il permet de découvrir les réactions des mouvements pédagogiques, des syndicats, des associations de parents, des lycéens face au projet de loi. Il apporte également plusieurs textes d'analyse. Nous espérons ainsi faire mieux comprendre les enjeux et les choix contenus dans ce texte.

Enfin nous attendons de ce dossier qu'il mobilise l'attention sur la question des TPE. En effet, il faut rouvrir le dossier des TPE.

"Nous avons aussi insisté sur les réactions des élèves qui déplorent que l'on supprime une épreuve (les TPE) qui leur permettait de mettre en valeur des compétences insuffisamment mobilisées ailleurs, qui les préparait aux études supérieures et qui "rapportait" des points au bac". Le 16 décembre, en remettant la pétition organisée par le Café pédagogique et le Crap – Cahiers pédagogiques en faveur du maintien des TPE en terminale, nous avons attiré l'attention de nos interlocuteurs du cabinet ministériel sur le risque social qu'ils prenaient en supprimant cette épreuve.

Nous avons vu comment la question des TPE, si secondaire en apparence en novembre, avait pris de l'ampleur au point de réunir 12.000 signatures et une quasi-unanimité des organisations syndicales et parentales en deux semaines. Cependant nous ne pensions pas qu'elle contribuerait à jeter dans la rue aussi rapidement des milliers de lycéens.

Aujourd'hui le maintien des TPE au bac est une des revendications exprimées par les lycéens dans la rue et à travers leurs organisations. Ils sont soutenus sur ce point par les associations de parents d'élèves. Les déclarations de la PEEP, le 9 février, de la FCPE, le 7, en attestent. C'est aussi une mesure réclamée par les organisations syndicales d'enseignants. Pour une fois, la communauté éducative est unanime sur ce point.

F. Fillon vient de faire savoir qu'il est "prêt à bouger sur tous les sujets". Le moment n'est-il pas venu, Monsieur le Ministre, de revoir cette décision ?

En ouvrant une négociation sur ce sujet, vous pacifieriez les relations avec les lycéens en reconnaissant leur souci d'être évalués sur leurs compétences. Vous enverriez aussi un signal à tous ceux qui sont inquiets des gages donnés aux partisans de la Réac'Academy.

François Jarraud

Le projet de loi

Le texte de la loi

Le texte du projet de loi et du rapport annexé.

<http://www.loi.ecole.gouv.fr/documents/uploaded/projetdeloi120105.pdf>

La présentation de la loi par F. Fillon devant la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale

" Il est temps de donner à l'école un souffle nouveau, de la mobiliser autour du cap dégagé par la Commission du débat national sur l'avenir de l'école : celui d'assurer la réussite de tous les élèves.

C'est pourquoi la loi d'orientation pour l'avenir de l'École se fixe trois objectifs ambitieux :

- 1. garantir que 100% des élèves aient acquis un diplôme ou une qualification reconnue au terme de leur formation scolaire ;*
- 2. assurer que 80% d'une classe d'âge accède au niveau du baccalauréat ;*
- 3. conduire 50% d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur.*

Pour atteindre ces objectifs, le projet de loi prévoit des mesures concrètes qui s'organisent autour de trois grands axes : l'École doit assurer la réussite de tous les élèves, renforcer la qualité du service public de l'éducation, et s'ouvrir encore davantage sur les exigences du monde extérieur. "

<http://www.education.gouv.fr/actu/element.php?itemID=2005281437>

Les points clés du projet de loi :

- Pour une École plus juste : l'École de la confiance

Garantir à tous les élèves la maîtrise d'un socle commun

Soutenir les élèves en difficulté par un contrat personnalisé

Valider l'acquisition du socle tout au long de la scolarité obligatoire

Mettre en place un nouveau brevet pour certifier le socle

Repenser les voies au lycée et moderniser le baccalauréat

Scolariser les élèves handicapés et promouvoir la santé scolaire

Agir pour l'égalité entre les filles et les garçons

Multiplier les bourses au mérite

- Pour une École plus efficace : l'École de la qualité

Combattre la violence scolaire

Assurer le remplacement des enseignants absents

Améliorer le fonctionnement de la classe

Renforcer le projet d'établissement et contractualiser les établissements

Programmer le recrutement des enseignants

Rénover la formation initiale et continue des enseignants

- Pour une École plus ouverte : l'École à l'écoute de la Nation

Assurer la maîtrise des langues vivantes étrangères

*Associer plus étroitement les parents à l'École
Promouvoir la voie professionnelle
Faciliter l'accès à l'ordinateur et à Internet*

http://www.loi.ecole.gouv.fr/_web/templates/exprimezvous.php?NodId=92

L'exposé des motifs

http://www.loi.ecole.gouv.fr/documents/uploaded/expose_%20motifs.pdf

Le dossier de presse officiel

<http://www.education.gouv.fr/actu/element.php?itemID=20051121042>

Janvier 2005 : SES : Fillon revoit son projet

Le ministre modifie la loi d'orientation pour permettre le maintien de l'option SES en seconde. Le projet de loi limite le choix des élèves à une seule option ce qui implique qu'ils choisissent entre SES et langue vivante 2. Résultat prévisible : l'enseignement des SES en seconde est menacé de disparaître et l'économie de la filière ES perturbé. Plutôt que donner la possibilité, comme elle existe aujourd'hui, aux lycéens de choisir deux options, F. Fillon a préféré intégrer la LV2 dans le tronc commun des enseignements. Cela donne donc la possibilité aux élèves de choisir l'option SES ou l'IGC en seconde. Les enseignants de SES ont eu raison de se mobiliser. Cela pourrait être entendu des autres adversaires de la loi...

<http://info.france2.fr/education/8010118-fr.php>

Une loi modifiée avant d'être présentée...

Combien d'amendements pour la loi d'orientation sur l'école ? Le Monde du 3 février annonce que certains d'entre eux seraient déposés par l'UMP afin d'améliorer la constitutionnalité du texte. Plusieurs articles, qui relèvent du domaine réglementaire, pourraient être censurés par le Conseil constitutionnel. Déjà rejetée par les syndicats enseignants, refusée par les associations de parents et par les lycéens, la loi Fillon semble techniquement aventurée.

<http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3224,36-396526,0.html>

<http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3224,36-396708,0.html>

Une première lecture des mesures de la loi Fillon

Le ministre de l'éducation nationale a longuement présenté son projet de loi d'orientation de l'éducation sur France 2 le 18 novembre. Fixant des objectifs ambitieux (100% de jeunes "qualifiés" mais aussi 80% d'une tranche bac au niveau bac et 50% de diplômés du supérieur soit 15% de plus que le taux actuel), le ministre a exposé les recettes, nettement conservatrices, qui selon lui permettront de les atteindre.

Le socle commun obligatoire. Le ministre intègre la grande section de maternelle dans la scolarité obligatoire et annonce la mise en place d'un "socle commun de connaissances" que chaque élève devra maîtriser sous peine de redoublement dès le début du primaire. Il comportera le français, les maths, la LV1, "*l'outil informatique*" et une culture de base comportant l'histoire-géographie, l'éducation civique, les sciences et la technologie. Les élèves en difficulté bénéficieront, au collège, de 3 heures de soutien hebdomadaires. **Le brevet** redeviendra un examen complet. A côté d'épreuves obligatoires (français, maths, histoire-géo ou SVT) comptées pour 8 points, il comportera des matières évaluées en contrôle continu (LV1, histoire-géo ou SVT et 2 matières au choix de l'élève). Le brevet ne sera pas un

examen d'entrée en seconde mais... sera passé avant le dernier conseil de classe de troisième...
L'apprentissage des langues sera renforcé : dédoublement des cours en terminale, enseignement de la LV1 dès le CE et de la LV2 dès la 5ème.

Le bac comportera moitié d'épreuves passées en contrôle continu.

Dans l'enseignement professionnel le bac professionnel sera préparé en 3 ans au lieu de 4 actuellement.

Du côté des enseignants, F. Fillon souhaite les astreindre à remplacer les enseignants absents.

Un coup de force contre les innovations pédagogiques.

"Les TPE c'est très bien" affirme F. Fillon. Mais il décide leur suppression apportant comme seul argument sa volonté d'alléger l'année de terminale, avant de reconnaître que sa décision dégagera des moyens. *"Mais je les conserve en seconde et en première"*, répète trois fois le ministre. Cela risque d'être difficile : les TPE n'ont jamais existé en seconde... ce qui pourrait faire croire que cette décision, lourde de conséquences, n'a pas vraiment été réfléchie. Seule innovation pédagogique ayant réussi à percer en lycée, les TPE ont été au bout du compte acceptés par les enseignants et sont plébiscités par les lycéens (90% des candidats les ont présenté au bac 2004). Ils sont sacrifiés sans aucun argument sérieux sur l'autel du conservatisme pédagogique au mépris de l'investissement des équipes éducatives et des souhaits des lycéens. La suppression des TPE en terminale et au bac aboutira à ne plus les proposer en première. C'est un signal clair et négatif envoyé aux enseignants qui ont essayé de faire évoluer l'école. Ce n'est pas le seul. **F. Fillon rétablit la note de conduite** : elle entrera dans le brevet des collèges à côté du B2i transformé à son tour en examen traditionnel. Pour les élèves faibles, il préconise le redoublement, conseillé dès le début du primaire au mépris d'études convergentes qui établissent qu'il est nocif au primaire. Il crée "le collège unique à filières différentes" qui pré-orienté dès la 4ème les élèves vers le professionnel. Enfin, pour les cas difficiles, les classes relais seront quintuplées : une étude récente du ministère montrait qu'elles fonctionnaient davantage comme des soupapes de sécurité des collèges absorbant des élèves difficiles plutôt que comme un dispositif de rescolarisation. Par ces décisions F. Fillon détruit les rares innovations pédagogiques qui ont su s'imposer dans les établissements et encourage au mépris des sciences de l'éducation. La loi Fillon marque bien une régression pédagogique.

Le texte du projet de loi Fillon

L'avant projet de la loi d'orientation pour l'avenir de l'école reprend l'essentiel des annonces de F. Fillon le 18 novembre. Ce court texte (7 pages) fixe de nombreux objectifs pour l'Ecole : 100% de jeunes qualifiés, 80% au niveau bac, 50% de diplômés du supérieur, 15% d'étudiants supplémentaires en sciences, 20% d'élèves supplémentaires en allemand, 10% en langue ancienne, 50% d'apprentis en plus, une hausse de 20% des jeunes filles dans les séries scientifiques etc. En dehors de ces objectifs pour un avenir plus ou moins lointain, on retiendra 4 décisions précises. D'une part la création d'un Haut conseil de l'éducation chargé de conseiller le ministre sur la pédagogie et les programmes, à la place du Conseil national des programmes et du Haut conseil à l'évaluation de l'école. Ce conseil sera probablement un organe plus politique que technique puisque nommé par les plus hautes instances de la République. D'autre part, chaque établissement créera un Conseil pédagogique, composé de représentants des enseignants de chaque discipline et de représentants des professeurs principaux, chargé de coordonner les enseignements et les méthodes pédagogiques. Ce conseil coexistera avec le rappel dans la loi de la liberté pédagogique des enseignants, celle-ci s'exerçant *"dans le cadre des programmes et des instructions du ministre... sous le contrôle des membres des corps d'inspection"*. La loi prévoit également un

effort pour la formation des enseignants (20% de formations supplémentaires) mais précise que *"la formation des enseignants s'effectue prioritairement en dehors des obligations de service d'enseignement"*, ce qui pourrait rendre le premier objectif illusoire. Enfin le projet de loi décide le passage des IUFM sous contrôle universitaire dans un délai de 3 ans. C'est donc un texte extrêmement sommaire qui est proposé au CSE.

Sur le plan professionnel...

Un exemple des mesures qui font bondir les enseignants en lycée.

« En raison de l'évolution des conditions d'enseignement, le fondement de décharges spécifiques désormais non justifiées devra être réexaminé » (p.27) : ce qui annonce la suppression de toutes les décharges horaires (heures de BTS, heures de première chaire etc.).

« L'horaire hebdomadaire comme l'horaire annuel des lycéens français sont les plus lourds de tous les pays de l'OCDE... C'est pourquoi il est souhaitable...de tendre vers un plafonnement de l'horaire maximal de travail des lycéens » (p.33). Il s'agit de ramener l'enseignement annuel de 1100 heures à environ 950 h. soit -14%.

" Il est souhaitable de réduire le nombre des options au lycée " (p.33) : ces disciplines se sentent directement menacées.

" A l'exception des langues, les dédoublements actuels seront réexaminés en fonction de leur intérêt pédagogique " (p.34), ce qui annonce la suppression de tous les dédoublements (TD, modules, groupes etc.).

L'avis du Conseil supérieur de l'Education

16 Décembre : Le CSE vote contre la loi Fillon

Le rejet de la loi d'orientation annonce une mobilisation des enseignants. Jeudi 16 décembre au matin, s'adressant au CSE, François Fillon maintenait son projet de loi en l'état, estimant qu'il se situe dans la continuité de la loi de 1989 et que son texte a été conçu *"en cherchant à rassembler nos concitoyens"*. Il a effectivement rassemblé les membres du Conseil Supérieur de l'Education. Par 39 voix contre , 9 abstentions et 4 voix pour (le Medef, la CFTC et la CPU), le CSE a voté contre la loi d'orientation pour l'éducation proposée par F. Fillon. Le CSE a adopté une motion proposée par le Sgen : *"Le projet de loi d'orientation qui nous est proposé ne répond pas à la " nouvelle ambition pour l'École " affichée par le ministre pour les deux décennies à venir. Ce projet ignore pour l'essentiel le débat national. Les propositions avancées ne sont pas à la hauteur des attentes des citoyens. L'École mérite mieux. Les jeunes méritent mieux. Ce projet n'est pas en mesure de lutter contre les inégalités scolaires, de conduire tous les jeunes à la réussite scolaire, de contribuer à l'élévation du niveau de qualification. Aussi, le CSE, réuni le 16 décembre 2004, demande au ministre de l'Éducation nationale de reprendre ce projet de loi, d'ouvrir de véritables négociations et de se donner le temps nécessaire pour éviter un gâchis lourd de conséquences"*. Ce texte a été adopté par 41 voix (Sgen, Fep, CFDT, FSU, Unsa Éducation, CGT, FCPE, PEEP, Unapel, Unef, UNL, Ligue de l'enseignement) contre 6 (Medef, Cftc, Csen) et 8 refus de vote ou abstentions (Snep, Fage, Snpden).

Cela n'empêchait pas F. Fillon d'ironiser après le CSE sur la division syndicale : *"les motifs qui fondent les positions des syndicats qui se sont opposés au projet sont contradictoires. Certains jugent qu'il faut un socle mais veulent corriger sa définition. D'autres ne veulent pas de socle. Certains sont favorables au CIRE, d'autres contre"*. Un peu plus tard sur France Inter il annonçait de nouvelles créations de postes. *"Le gouvernement est prêt à mettre des moyens supplémentaires dans le cadre d'un effort pour l'Education nationale et aussi par*

l'optimisation des moyens, lorsque la réforme sera votée, lorsqu'elle sera mise en œuvre". Et s'attirait cette réponse de Luc Bérille (Se Unsa) : "Vous venez de créer des postes brutalement mais ces fameux... vous avez réussi à les financer en faisant un certain nombre de mesures d'économies, dont la suppression des TPE".

Les syndicats annoncent de nouvelles actions. Pour le Sgen Cfdt, *"Le ministre doit entendre raison... François Fillon se doit de prendre en considération le vœu présenté par notre organisation qui demande au ministre de "reprenre son projet de loi, d'ouvrir de véritables négociations et de se donner le temps nécessaire pour éviter un gâchis lourd de conséquences" et qui a obtenu 41 voix. Pour le Sgen-CFDT, il n'est pas question de refuser toute évolution. Bien au contraire. Il y a nécessité de transformer en profondeur le système éducatif. L'objectif de conduire tous les jeunes à la réussite scolaire passe par une loi ambitieuse et courageuse. Nous en sommes loin"..* Le SE Unsa renouvelle son opposition et texte et mobilise : *"Ce projet fixe à l'Ecole l'objectif de faire réussir tous les élèves mais sans dire comment et avec quels moyens y parvenir. Le fossé entre les objectifs affichés et les mesures envisagées pour les atteindre est considérable. Il ne peut qu'accroître le désarroi des enseignants en quête de formation, de reconnaissance et qui ont besoin de conditions de travail plus favorables pour aider davantage leurs élèves....Il assure pour une large part le financement des mesures nouvelles par des économies faites sur le dos des élèves et des personnels (la suppression des TPE en terminale par exemple permet de récupérer l'équivalent de 1000 postes...)...* La FSU voit dans le projet Fillon *"un ensemble de mesures dont certaines pourraient sembler relever du bon sens. Mais cet affichage masque mal des orientations qui de fait, tournent le dos à ces objectifs et qui s'accrochent de l'idée que la réussite de tous serait impossible, ignorent le poids des inégalités sociales pour faire de la réussite une question " d'aptitudes " ou de " talents individuels "... Au lycée, la suppression des TPE (sans concertation, sans évaluation) est significative des choix gouvernementaux : aucune ambition pédagogique, les seules réponses se situant au plan du resserrement des structures. Mais, plus globalement, c'est bien à une réduction de l'offre de formation qu'on aboutira ainsi qu'à une fragilisation de certains enseignements et de certaines séries (notamment la série ES) et à une remise en cause de la valeur nationale du baccalauréat, faisant courir encore une fois le risque d'une pénalisation des plus défavorisés".* La FSU évoque également la "dénaturation du métier" par exemple à propos des remplacements imposés aux enseignants.

<http://www.education.gouv.fr/actu/element.php?itemID=200412161444>

http://actu.voila.fr/Depeche/depeche_emploi_041216192246.qq7yhygs.html

20 Décembre : Le Cneser contre la loi Fillon

Après le Conseil supérieur de l'éducation, le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche a adopté le 20 décembre une motion demandant le retrait du projet de loi Fillon par 32 voix contre 5.

http://actu.voila.fr/Depeche/depeche_emploi_041220130152.13o6rc4o.html

La lecture du café : Peut-on encore s'intéresser à la loi d'orientation ?

Le texte du projet de loi d'orientation présenté sur le site du ministère de l'éducation nationale fait apparaître, à côté de la loi elle-même, des annexes dont le contenu soulève de nombreuses questions. Ces annexes peuvent être considérées comme la traduction concrète des orientations de la loi. Certaines des mesures qu'elles contiennent sont déjà prises, d'autres

sont des mesures en cours. La loi n'est pas encore votée par le Parlement que déjà certaines de ses applications sont décidées, déjà réalisées ou promises pour la rentrée 2005. Autrement dit, la méthode employée fait fi de la représentation nationale qui a pourtant son mot à dire sur une telle loi ! Cette façon de faire aura des conséquences importantes que nos responsables semblent négliger. L'école a avant tout besoin de légitimité. Or, la conquête de la légitimité passe par la possibilité de débattre.

Qu'a-t-on fait du rapport Thélot ? Qu'a-t-on fait de tous ceux qui l'ont précédé ? La lecture des propos officiels montre que les acteurs de terrain et leurs réalités quotidiennes sont ignorées ou même méprisées. A propos des TPE, le ministre déclare d'abord qu'ils sont conservés en seconde où ils n'ont jamais existé. A un journaliste qui lui fait observer quelques semaines plus tard que les enseignants sont nombreux à protester contre leur suppression, il fait remarquer avec ironie qu'ils étaient nombreux aussi à protester au moment de leur création. Voilà le mépris ! Un mépris que conforte le silence goguenard du journaliste. Il n'avait fallu que deux années scolaires aux professeurs des lycées pour s'approprier une innovation pédagogique importante et difficile à mettre en place. Cet élan a été cassé. Nous ne l'oublierons pas.

Si au moins les contenus de cette loi révélaient un véritable projet éducatif pour la société française du XXI^e siècle, si on pouvait au moins y lire une intention, une direction, bref de quoi mobiliser la Nation. Mais la lecture de ce texte, toilettage de l'ancien, ne laisse aucun doute. Les annonces de suppression de postes d'enseignants à la rentrée montrent que les objectifs économiques priment sur le reste. Même l'enseignement privé sous contrat est attaqué. Quand on sait que les chèques emplois services servent surtout à financer les publicités de sociétés de cours privés à domicile dans les transports publics, alors que leurs employés sont parfois peu considérés, on se pose la question du sens.

Et pourtant les partisans de l'intégration des TIC à l'école ont de quoi se réjouir. Mise en cause par plusieurs courants de revendication, la place des TIC sort renforcée de cette loi. Là encore, la bonne volonté de ses initiateurs se trouve prise dans ce mélange d'annonce qui fait que la loi d'orientation est déjà mise en application avant même qu'elle ne soit votée. Pourquoi les TIC ont-elles bénéficié de ce traitement de faveur ? Il fallait sans doute équilibrer par un artifice moderniste la tendance réactionnaire qui a inspiré la loi. Allons donc pour les TIC.

Nos enfants ne pourront pas nous dire que nous leur avons caché ce qui est aujourd'hui considéré comme un des événements clés du passage du XX^e au XXI^e siècle : l'avènement de la société de l'information et de la communication fondé sur ces technologies. Mais comment allons-nous leur expliquer que les activités pédagogiques qui justifiaient le plus nettement l'usage de ces technologies ont été supprimées ? Pourquoi ne pas avoir supprimé les TIC avec les TPE ? Serait-ce parce que l'Etat ne finance pas les TIC alors qu'il finance les TPE ?

Nous ne retiendrons de cette loi que cet objectif mal dissimulé : réduire le coût de l'éducation pour l'Etat.

Bruno Devauchelle

Editorial du n°58 du Café pédagogique – 18/01/2005

Les pédagogues

Les Cahiers pédagogiques condamnent le projet Fillon

"Le nouveau ministre avance à visage découvert : éloge de la dictée considérée comme un des beaux arts, légalisation de la punition collective, projet de suppression des TPE en terminale. Et voilà que maintenant on nous annonce l'introduction d'une note de comportement au brevet. La liste n'est pas close ; on peut s'attendre à une remise en cause des tout récents programmes du primaire, il a même été question de l'examen d'entrée en sixième. Il est frappant de voir que, animé par un louable désir de simplification et d'économie budgétaire, le ministre préconise de supprimer les contenus et les dispositifs complexes répondant aux défis du monde du XXI^e siècle tandis que sont mis à l'honneur quelques éléments solidement traditionnels (les bonnes vieilles méthodes), quantitatifs (dédoublement des classes de langue en terminale) ou disciplinaires. L'idée, vieille comme la scolastique la plus formelle, est que les contenus d'enseignement renferment naturellement leurs modes de transmission et s'imposent d'eux-mêmes pour peu que les enseignants disposent de bonnes conditions pour se faire entendre et sachent utiliser l'arsenal répressif propre à réduire les gêneurs au silence..."

Pierre Madiot, rédacteur en chef des Cahiers pédagogiques condamne dans un éditorial le projet Fillon. *"Ignorant le rapport de l'Inspection générale qui reconnaît aux TPE le mérite d'être " une remarquable préparation à la poursuite d'études ", le ministre veut les supprimer afin que les élèves se préparent mieux à l'examen ! Merci pour la démonstration... Nous aurons une école plus sélective et une autorité plus arbitraire. Voilà une affaire résolue".*

http://www.cahiers-pedagogiques.com/article.php3?id_article=1252

P. Meirieu dénonce le calcul pitoyable de la loi Fillon

"Vive "l'école rentable"! Dehors les "empêcheurs d'enseigner en rond" ! Si tel est le calcul, il est, tout à la fois, tragiquement politicien, déontologiquement inacceptable et terriblement régressif". Philippe Meirieu, dans une tribune publiée par Le Monde du 24 novembre, analyse sévèrement le projet de loi sur l'éducation de F. Fillon. *"Une telle démarche constitue une grave régression : les enseignants pourront, en effet, s'émanciper du projet d'école ou d'établissement et mettre ainsi en péril la cohérence éducative nécessaire aux enfants les plus fragiles. Les parents, eux, au nom de l'obligation de résultats, accentueront la pression consumériste sur l'école : ils ne manqueront pas de faire circuler les palmarès nécessaires permettant aux initiés d'épargner à leurs enfants les mauvais professeurs... En réalité, un tel calcul est pitoyable : fondé sur un mépris symétrique des parents réduits à des "consommateurs d'école" et des enseignants considérés comme de piètres professionnels, ne disposant que des sanctions, redoublements et exclusions pour faire réussir leurs élèves... Restent - et c'est peut-être le plus grave - les grands chantiers oubliés : la fracture scolaire qui se creuse de plus en plus entre les établissements prestigieux et les établissements ghettos ; la concurrence entre les établissements privés et publics et, au sein de l'enseignement public, entre ceux qui jouent la carte de la mixité sociale et ceux qui lui préfèrent celle de la sélection ; la nécessité d'enrayer le développement des officines privées de soutien scolaire, qui spéculent honteusement sur l'angoisse des familles".*

<http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3232,36-388263,0.html>

L'association Education & Devenir parle d'un "retour en arrière". *" La notion fondamentale de projet d'établissement outil d'harmonisation et d'échange, a quasi disparu. Quel sera en effet le rôle d'un conseil pédagogique face à la reconnaissance insistante de la liberté individuelle de chaque enseignant en matière de discipline et de pédagogie ? Ne va-t-on pas*

accroître l'aspect " profession libérale " si souvent dénoncé du métier d'enseignant ?... Toute la dynamique issue de la création d'établissement autonome (EPLE - loi de 1985), de la loi d'orientation de 1989, du texte définissant les missions de l'enseignant (1997) et des innovations destinées à développer le travail en équipe et à donner du sens aux enseignements (TPE, IDP, PPCP) est remise en cause. La classe devient une " boîte noire " refermée sur elle-même, le tissu relationnel reliant la classe à l'établissement et à l'extérieur est déchiré". Pour l'association, " à aucun moment on a perçu dans les propositions du ministre la compréhension du vécu de l'échec scolaire. A l'heure actuelle on ne sait déjà pas aider l'élève à surmonter le premier échec qu'il rencontre. Dans un parcours parsemé d'évaluations déterminantes ne va-t-on pas reléguer radicalement et plus tôt les plus démunis ?.. L'école va-t-elle produire des êtres formatés s'adaptant parfaitement aux besoins économiques du moment ou former des citoyens engagés, autonomes et critiques ?"
<http://education.devenir.free.fr/Tribune.htm>

Les associations éducatives inquiètes de la loi Fillon

Reçues par le ministre le 29 novembre, les 8 associations du CNAECEP (Cemea, Occe, Pep, Ligue de l'enseignement, JPA, Francas, Foeven, Eedf) ont exprimé leurs craintes *"sur le renforcement des inégalités scolaires et sociales pouvant résulter du contenu des différentes mesures et tout particulièrement la course au mérite, ... l'abandon programmé des TPE et des IDD"*.

<http://www.jpa.asso.fr>

A. Prost : Fillon trahit Thélot

" C'est une trahison du rapport Thélot. (Le) projet de socle commun est réduit à un enseignement minimal de connaissances et à une note de vie scolaire. Si nous ne voulons pas des sauvageons, il faut éduquer les jeunes à l'école. Avec la mise en place d'une note de vie scolaire, on se limite à punir les élèves qui ne seraient pas socialisés. C'est une caricature". Antoine Prost, historien et acteur de l'éducation, ne mâche pas ses mots dans un entretien accordé au Monde. Assimilant les objectifs fixés par le projet de loi d'orientation de l'Ecole à une "déclaration d'intention" qui n'engage pas le ministre, il juge sévèrement le texte. *" M. Fillon va à l'encontre du résultat des recherches. Imaginez un ministre de la santé qui dispose de quarante études montrant qu'un produit est nocif et qui invite les médecins à le prescrire. C'est ce que fait le ministre en augmentant le pouvoir des enseignants en matière de redoublement, dont toutes les études montrent l'inefficacité. Cette décision est indigne. Elle ne résout pas le problème majeur des élèves en difficulté".* A. Prost n'a pas digéré la suppression des TPE : *" la suppression par François Fillon des travaux personnels encadrés (TPE) en classe de terminale est ridicule. La première année, les professeurs ont dit : "On n'en veut pas." La deuxième, ils ont trouvé que ça n'était pas si mal. La troisième, ils ont essayé d'en tirer vraiment parti. Aujourd'hui, on les supprime !".* C'est aussi l'avis du Café !
<http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3226,36-393774,0.html>

Pédagogie différenciée : avis de décès pour Jean Houssaye

" Fausse «nouveau» mais véritable régression pédagogique, la pédagogie de soutien fait sortir du quotidien de la classe la question de la prise en compte des différences entre les élèves. A ce titre, elle justifie la pédagogie traditionnelle, l'encourage, lui donne bonne conscience. La loi Fillon sur l'école signe la mort de la pédagogie différenciée, le retour de la pédagogie de soutien et la restauration de la pédagogie traditionnelle. Il restera aux acteurs de l'éducation à se prévaloir de leur prétendue nouvelle «liberté pédagogique d'enseignant» (qui a toujours été leur lot !) pour prendre en compte, au quotidien et autrement, les différences entre les élèves... Une remarquable tribune de Jean Houssaye, Université de Rouen, dans Libération du 25 janvier.

<http://www.liberation.fr/page.php?Article=270370>

Loi d'orientation : le cactus et sa fleur ?

"Assisterons-nous à la création d'une école très diverse suivant les établissements avec les avantages (adaptation plus grande à divers types d'élèves) et les inconvénients (augmentation des inégalités) ? Le système scolaire va-t-il être détruit comme le laisse penser Antoine Prost dans Le Monde (12/2/05)? Je pense, pour ma part, que les tendances homéostatiques du système scolaire le maintiendront encore pour un bon bout de temps dans une forme semblable à l'actuelle, les changements culturels demandant beaucoup de temps (plus que la durée d'un ministre) !" Jacques Nimier fait une lecture optimiste de la loi d'orientation. Il y décèle "l'amorce d'une révolution culturelle dans la gestion de l'Education nationale... On passerait à un pilotage systémique".

http://perso.wanadoo.fr/jacques.nimier/reflexions_loi_orientation.htm

P. Meirieu : L'Ecole a un avenir

" Ces propositions ne sont qu'une première étape dans la reconstruction nécessaire d'une utopie éducative pour faire face aux défis du XXIème siècle. Elles doivent être complétées et enrichies par tous les hommes et toutes les femmes qui croient plus que jamais nécessaire de « se souvenir du futur ». Au moment où le Parlement va débattre de la loi d'orientation, Philippe Meirieu, directeur de l'IUFM de Lyon, publie deux textes qui proposent une autre vision de l'Ecole. Un premier texte concerne le "socle commun". P. Meirieu y distingue les savoirs transversaux et les savoirs spécifiques et propose " de fixer à chaque niveau de classe l'objectif suivant : « chaque élève devra réaliser, au cours de l'année scolaire, trois projets individuels ou collectifs, un sur chacun des champs de savoir spécifiques ci-dessus. Dans chacun de ces projets, il devra utiliser les connaissances prévues au programme de la classe et témoigner du niveau d'exigence requis par sa classe en matière de communication et de création. »". Le second texte va plus loin puisqu'en 32 points il veut fixer "quelques principes possibles pour une éducation démocratique". Premier principe : " L'éducation n'est pas un processus de fabrication, mais l'accompagnement de l'émergence d'un sujet libre. C'est pourquoi aucun système éducatif ne saurait être astreint à une « obligation de résultats ». En revanche, il est astreint à une « obligation de moyens » et doit rendre compte de la manière la plus transparente possible de tous les moyens qu'il met en œuvre pour lutter contre l'échec scolaire générateur de détresse individuelle et sociale, qui compromet l'avenir de la société tout entière et génère, sur la durée, d'immenses coûts sociaux". Le texte milite pour une école démocratique qui émancipe l'élève et pour la "pédagogie du chef d'œuvre". Deux textes sur lesquels peut se bâtir un autre avenir pour l'Ecole. Découvrez-les sur le site du Café.

<http://www.cafepedagogique.net/dossiers/meirieu/index.php>

Les réactions syndicales

Grève le 20 janvier

"Après les coupes intervenues depuis 2003, les mesures de carte scolaire, de suppressions de postes et de fermetures de classes résultant du budget 2005 sont d'une extrême gravité. Elles sont lourdes de conséquences pour les élèves et l'ensemble des personnels : réduction de l'offre d'enseignements, diminution des moyens de lutter contre l'échec scolaire, dégradation des conditions de travail et d'enseignement, précarité accrue. La diminution des recrutements compromet l'avenir. Ces choix budgétaires éclairent pour partie le contenu du projet de loi d'orientation qui non seulement ne comporte aucune programmation de moyens nouveaux mais prévoit de nouveaux redéploiements. Ce projet rejeté très largement par le CSE tourne le dos aux objectifs qu'il affiche. Ses dispositions ne permettront pas de conduire tous les jeunes à la réussite scolaire, de réduire les inégalités et, pour certaines, elles dégraderont les conditions d'exercice de nos métiers". Pour ces raisons, les fédérations syndicales (FAEN - FERC-CGT - FSU - SGEN-CFDT - UNSA Education) appellent à une journée de grève le 20 janvier. Ce mouvement rejoint celui des autres fonctionnaires pour la revalorisation salariale.

<http://www.sgen-cfdt.org/actu/article727.html>

http://actu.voila.fr/Depeche/depeche_emploi_041222161511.d8qakbb1.html

La grève du 20 janvier

Selon l'AFP, la mobilisation devrait être forte jeudi lors de la grève lancée par la FSU, le SE Unsa et le Sgen. Les syndicats lycéens et les associations de parents soutiennent le mouvement.

http://actu.voila.fr/Depeche/depeche_emp_loi_050118150747.vrw6qxo8.html

Nouvelle journée d'action en mars

Selon Associated Press, la FsU, le Ferc-Cgt, le Sgen-Cfdt, l'Unsa-Education et la Faen préparent une journée nationale d'action des enseignants en mars. La date n'est pas encore connue.

http://permanent.nouvelobs.com/social/20_050208.FAP2988.html?1703

Le Snes

Pour le Snes FsU, le projet de loi *"confirme les inquiétudes suscitées par ses premières annonces"*. Le syndicat souligne plusieurs points négatifs : *"les heures de soutien du CIRE (Contrat individuel de réussite éducative) seront financées partiellement par les heures d'itinéraires de découverte (IDD) et, selon toute probabilité, par tout ou partie des moyens des ZEP, même s'il est affirmé que le principe du dispositif ZEP n'est pas remis en cause. Toutes les heures dédoublées en lycée, en dehors des langues vivantes, sont supprimées. Toutes les heures statutaires (heures de labo, de cabinet d'Histoire Géo, premières chaires) sont remises en cause dans la mesure où elles ne seraient plus " désormais justifiées ". La seconde option obligatoire de détermination (3h) est supprimée dans toutes les classes de seconde"*. Le Snes craint un collège à plusieurs vitesses et s'oppose à la réforme du bac.

http://www.snes.edu/snesactu/article.php3?id_article=1245

Table-ronde sur l'Ecole du SE-Unsa

"Optimisme délirant, non. Battu, non". Luc Bérille, secrétaire général du SE-Unsa conclue sur ces mots la table-ronde consacrée au projet de loi d'orientation sur l'école. Elle réunit, à Paris, le 26 janvier, Antoine Prost, historien de l'éducation, Yves Durand, secrétaire national du PS pour l'éducation et Pierre-André Périssol, député UMP et membre de la commission Thélot.

En ouverture, le SE-Unsa publie les premiers résultats d'un sondage sur la loi Fillon mené auprès de 3.000 enseignants. Si certains aspects de la loi séduisent, l'idée du socle commun, du "contrat individuel de réussite éducative"(CIRE), du conseil pédagogique dans les établissements, d'une partie de contrôle continu au bac; les enseignants jugent négativement le texte : seulement 3% pensent que les mesures contenues dans le projet de loi permettront d'atteindre les objectifs visés. Même condamnation (à 70%) de l'intégration des IUFM en université. Ils proposent la scolarisation obligatoire dès 3 ans et demandent une redéfinition des missions des enseignants englobant l'aide aux élèves. La ligne du SE-Unsa est ainsi posée : le syndicat souhaite amender la loi Fillon. Une position partagée par Antoine Prost. Pour lui, *"le problème de l'Ecole c'est d'abord ce que doivent savoir les 20% d'élèves qui la quittent sans rien"*. L'idée du "socle commun " lui semble positive. Jugement plus réservé sur le CIRE qui peut être *"la meilleure des choses s'il veut dire pédagogie individualisée et différenciée"* ou la pire s'il sert à exclure en le culpabilisant l'élève en échec. Antoine Prost estime que l'intégration des IUFM en université est possible à condition de sauvegarder leur autonomie de gestion. Pierre-André Périssol plaide pour l'amélioration de la loi en se basant sur le rapport Thélot. Yves Durand voit dans le projet de loi Fillon *"une supercherie et un renoncement"*. Supercherie car *"derrière les objectifs annoncés il y a dans les faits l'inverse de ces ambitions"*. Les moyens ne permettent pas l'individualisation annoncée, le projet ne prend pas en compte la dimension sociale des inégalités scolaires. Le projet rompt avec l'enseignement obligatoire jusqu'à 16 ans et la logique des cycles, voilà pour le renoncement. Que faire alors face au projet ? Pour Yves Durand la loi passera avec des amendements qui n'en altéreront pas l'esprit. Mais rejetée par les enseignants et les parents elle ne sera ni durable ni appliquée. Luc Bérille regrette que le ministre n'ait su saisir l'opportunité d'un véritable consensus sur l'Ecole.

<http://www.se-unsa.org>

Négatif ou sourdingue ?

" Les syndicats aujourd'hui sont d'accord pour l'union du non mais ils ne sont pas d'accord pour une union du oui. Ils ont une négative attitude, ils n'ont pas une positive proposition" a affirmé, dans un style "jeune", le premier ministre sur France Inter. Le SE-Unsa rétorque : *" Le Premier ministre gagnerait à s'interroger sur les raisons pour lesquelles le projet de loi d'orientation ne déclenche que scepticisme ou rejet dans une communauté éducative dont les composantes sont pourtant, d'habitude, riches de leurs diversités d'approches. La « sourdingue attitude » du gouvernement peut confiner au mépris"*.

http://actu.voila.fr/Depeche/depeche_emp_loi_050207075323.u51eg2yh.html

<http://www.se-unsa.org/presse/comm/page.php?id=050207>

Fillon et la note de conduite

Peut-on parler d'innovation ? La loi Fillon prévoit une note de comportement au brevet qui risque de secouer l'école. Bernard Gorce, dans un article de La Croix, montre que la profession rejette cette mesure. Pour le SNPDEN, *" il ne faut surtout pas mélanger l'évaluation du travail scolaire et la discipline. Ce sont deux registres qui n'ont rien à voir. Les règlements intérieurs des établissements sont précisément là pour permettre de cadrer les comportements"*. Pour Education & Devenir, *" si c'est pour traquer les mauvais gestes de l'élève qui met le doigt dans son nez, on va retomber dans la note de conduite du XIXe siècle"*. Mais si c'était l'objectif ?

<http://www.la-croix.com/article/index.jsp?docId=2190683&rubId=4076>

Les parents

La FCPE alerte les parents sur la loi Fillon

"Rien dans cette loi ne permettra d'améliorer le système scolaire... La loi ne s'attaque pas à ce qui fonctionne mal, ne touche pas à l'essentiel, ignore les zones où se concentrent les difficultés". La FCPE avertit les parents à propos de la loi d'orientation de l'école. *"Elle confie la décision finale d'orientation aux enseignants, les parents n'ayant plus leur mot à dire. On risque fort de voir ainsi augmenter le nombre d'orientations précoces et non choisies".*
http://actu.voila.fr/Depeche/depeche_emploi_050112155025.nlscr60d.html

La PEEP veut que le Parlement modifie la loi Fillon

" Si le parlement dont nous attendons beaucoup, voire un miracle, ne modifie profondément cette loi d'orientation nous ne changerons rien aux problèmes récurrents de notre système éducatif et ce pour les dix années qui viennent". Josette Daniel, présidente de la PEEP, association de parents d'élèves de l'enseignement public, a vivement condamné la loi Fillon. *"Cette loi d'orientation aurait dû être une opportunité pour faire réellement évoluer notre système éducatif. Il s'avère que pour l'instant ce n'est pas le cas... Très peu des propositions du rapport de la commission Thélot sont reprises dans le projet de loi et, si elles le sont, elles sont vidées du sens premier que la commission Thélot leur avait donné".* Elle a rappelé que le rapport Thélot avait été approuvé par les 3 fédérations de parents d'élèves et par nombre de syndicats d'enseignants et regretté que le ministre ait laissé passer cette opportunité d'une réforme réelle. *"Nous sommes inquiets quant à l'avenir de notre système éducatif car, une fois de plus, on nous a promis une réforme qui n'aura pas lieu".*
http://www.peep.asso.fr/contenu.php?affichage=3&id_niv1=30&id_niv2=55&id_niv3=&id_contenu=617

Les parents unis contre la loi Fillon

C'est rare : les trois grandes organisations de parents d'élèves, la FCPE, la PEEP et l'UNAPEL, publient en commun une tribune dans Le Monde du 24 novembre. Ils dénoncent le "silence" sur les parents dans le projet de loi du ministre de l'éducation nationale, "l'immobilisme prétendument républicain" du texte de loi et son manque d'envergure. Pour les parents, *" choisir une école sans parents, c'est choisir l'école du passé, c'est faire régresser la France en matière d'éducation, de culture et de cohésion sociale... Ce qui doit advenir, c'est une école qui place la personne de l'élève, et non une classe d'âge, au centre de ses préoccupations ; une école qui redise sa confiance à des enseignants soucieux de dispenser un savoir incarné dans le progrès humain, une école qui ne referme pas la porte de la crainte sur des parents plus désorientés que démissionnaires ; une école, enfin, qui, sans perdre sa spécificité, s'ouvre aux regards et aux richesses du monde extérieur".*
<http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3232,36-388261,0.html>

Dans une tribune de Libération du 26 novembre, G. Dupon-Lahitte, président de la FCPE, José Fouque, président d'Education & Devenir, André Legrand, ancien recteur, et Philippe Meirieu dénoncent *"une politique réactionnaire, dangereuse, en recul par rapport à toutes les réformes initiées aussi bien par la gauche que par la droite depuis Langevin Wallon".* Pour eux les mesures prises par F. Fillon (suppression des TPE, instauration des punition collectives, généralisation du redoublement) sont une grave rupture. *"L'objectif affiché de démocratiser l'accès au diplôme est difficile. Il ne pourra pas être atteint par des mesures démagogiques. Il implique, au contraire, une volonté politique forte et courageuse, capable d'entraîner la mobilisation de tous les acteurs dans les établissements scolaires. La véritable*

confiance dans les enseignants consiste à les mettre en situation d'exercer un métier ô combien! difficile avec dynamisme et inventivité. Un ministre se doit d'aider les enseignants à faire en sorte que tous leurs élèves, loin d'être pour eux des dangers, soient susceptibles de progrès et que les familles, loin d'exercer contre eux un pouvoir dangereux pour l'école, soient au contraire des partenaires. Une corporation, craintive et repliée sur elle-même ne pourra jamais réussir ce grand pari, dont les enjeux économiques, sociaux et éthiques sont déterminants pour l'avenir de notre pays".

<http://education.devenir.free.fr/Documents/projetdeloi25-11-04.pdf>

<http://www.liberation.fr/page.php?Article=257002>

Les lycéens

L'UNL contre la Réac Academy

L'Union nationale des lycéens appelle à trois jours de mobilisation dans les établissements du 12 au 13 janvier. *" La pédagogie est malade, le dialogue est mort, alors que l'arbitraire et la répression à courte vue reviennent sur les planches. Les lycéens ne seront pas dupes, et ils refuseront que le lycée de demain soit celui de leurs grands-parents".* Dénonçant la récente opération de "sécurisation" des établissements scolaires et le projet de loi Fillon, l'UNL demande le retrait de ce texte, le "réexamen des cartes scolaires envisagées pour la rentrée prochaine" et l'embauche de surveillants. *"Nous n'oublions pas non plus la réhabilitation des punitions collectives, signe que l'on se trouve désormais à l'heure de " Réac' Academy ". Nous n'oublions pas enfin la démolition brutale, et avec l'indignation de tout le monde de l'Education, de tous les outils mis en place au forceps pour parvenir à un dialogue entre équipe pédagogique et élèves, premier pas vers une société du respect. Seule la pédagogie a sa place dans nos lycées !.. Il n'y a pas d'alternative à la pédagogie et au dialogue : il n'y a aucun espoir à trouver du côté de la matraque et du bonnet d'âne"* affirme l'UNL.

<http://www.unl-fr.org/>

La FIDL quitte la commission bac

Après la FSU et le Sgen, le syndicat lycéen FIDL quitte la commission mise en place par F. Fillon pour une réforme du bac. Pour la FIDL, "le ministre ne veut en aucun cas discuter". Dans un communiqué du 17 janvier, l'Union nationale des lycéens "s'indigne du peu de considérations accordées aux propositions de modernisation faites par les partenaires sociaux".

http://actu.voila.fr/Depeche/depeche_emploi_050202140555.y5cakvko.html

<http://www.fidl.org/>

<http://www.unl-fr.org/actualite/actu0078.html>

L'UNL appelle à la grève le 20 janvier

" Nous refusons ainsi de voir la pédagogie remplacée par l'autoritarisme et l'arbitraire... Nous demandons donc de nouveau que la suppression des TPE soit réexaminée et que les punitions collectives dans les établissements soient abrogées... Nous répétons avec force nos revendications : le gouvernement doit redonner une véritable ambition éducative à l'École, seule voie possible pour assurer la réussite des élèves". L'UNL appelle les lycéens à manifester.

<http://www.unl-fr.org/actualite/actu0077.html>

100.000 lycéens dans la rue

" Les lycéens, c'est comme le dentifrice : quand ils sont sortis du tube, on ne peut plus les faire rentrer". La formule, qui vient du ministère d'après Le Monde, vaut ce qu'elle vaut mais elle illustre les inquiétudes de la rue de Grenelle. Selon l'AFP, près de 100.000 lycéens ont manifesté jeudi 10 février contre la loi Fillon. Un chiffre impressionnant : une partie des académies est en vacances et ils n'étaient que 10.000 le 8 février. Des manifestations ont eu lieu à Paris et dans de nombreuses villes de province. Une des organisations lycéennes, la Fidl, a annoncé une journée nationale de manifestations mardi 15 février, au moment où débutera le débat parlementaire sur la loi Fillon. De son côté, F. Fillon se dit prêt au dialogue. *"Je ne ferai pas une réforme du bac tant que nous n'aurons pas levé les craintes qui sont exprimées... Sur le bac, je veux qu'on discute, qu'on arrive à un accord".*

<http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3226,36-397580,0.html>

http://actu.voila.fr/Depeche/depeche_emploi_050210190313.x0v663s9.html
http://actu.voila.fr/Depeche/depeche_emploi_050210185036.z0r9budg.html

Dans la presse

Davidenkoff : une vraie fausse loi

La loi Fillon permet-elle "d'orienter" l'éducation ? Pour Emmanuel Davidenkoff, dans une belle tribune de Libération, il s'agit plutôt d'un écran qui camoufle une politique qui n'est pas dite. *" L'école du XXIe siècle se construira donc sur des références bâties à la fin du XIXe. Pourquoi pas. Ce fragile équilibre survit... Le mythe tient, le récit se prolonge, la geste s'interprète. A tout prendre, mieux vaut pourtant ce combat sincère, mis en mots parfois plus qu'en actes, que pas de combat du tout. Or le plus inquiétant est peut-être que la future loi méprise jusqu'à cette sincérité. Laquelle aurait mérité mieux qu'un texte qui, pour l'essentiel, ne légifère pas, au sens où il n'établit pas de mécanisme juridique qui permettrait à un quelconque "juge" de dire si elle est ou non respectée. Loi "politique", donc. Pendant ce temps, la vraie politique, celle qui incarne des paroles en actions, se joue ailleurs, dans le désengagement financier de l'Etat, qui supprime postes et crédits à tour de bras au nom d'une démographie en berne. Qu'il justifie suppressions ou créations de postes, cet argument demeure stérile tant qu'il n'est pas accompagné de propositions sur la façon dont la richesse nationale est investie dans l'éducation".*

<http://www.liberation.fr/page.php?Article=261609>

Fillon guide des conservateurs de l'Ecole

"La loi Fillon marquera la fin d'une parenthèse - l'emprise du pédagogisme sur l'école -, qui a pu être qualifié d'"enseignement de l'ignorance".. Sous la pression continue des réformes votées depuis 1981, le vide s'est imposé comme le contenu central de l'enseignement. Les TPE (travaux personnels encadrés), courageusement supprimés par François Fillon, exprimaient la quintessence de cette substitution du vide à tout autre contenu. Le projet des pédagogistes, à l'oeuvre dans toutes les mesures scolaires décidées par la gauche, se ramenait à marier l'école avec un certain air du temps, celui de "l'ère du vide"." Dans Le Figaro, en rabâchant une fois de plus l'opposition entre pédagogie et connaissances, Robert Redeker fait l'apologie du ministre qui réunit ainsi les suffrages des conservateurs sociaux et conservateurs de l'Ecole.

<http://www.lefigaro.fr/debats/20050108.FIG0086.html>

La loi Fillon européenne selon Le Monde

"Le texte du ministre de l'éducation se caractérise par l'importance donnée aux engagements pris à Bruxelles en matière d'enseignement et par l'instauration d'une logique managériale et d'une "culture du résultat" affirme Luc Bronner dans Le Monde. L'article rappelle les objectifs fixés par le "processus de Lisbonne" et fait le lien avec ceux de la loi. Pour Luc Bronner, " le gouvernement veut insuffler à l'éducation nationale une "culture du résultat" ce qui expliquerait la longue liste des objectifs plus ou moins lointains présagés par la loi. On passerait d'une administration de l'éducation à un pilotage devant afficher des résultats. On saura après coup si ces objectifs pourront être poursuivis sérieusement ou s'ils ne sont inscrits dans le texte que pour occulter l'essentiel : le dégonflage du budget de l'éducation nationale organisé par le rapport annexé à la loi. Luc Bronner retrouve dans les mesures de la loi Fillon les deux milliards d'euros que le ministre prévoit au budget en application du texte.

<http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3226,36-393773,0.html>

<http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3226,36-393775,0.html>

La question du bac

Le Sgen refuse la réforme du bac

Après le Snes et le Se-Unsa, le Sgen-Cfdt intervient sur le dossier de la réforme du bac en interpellant le ministre. Le Sgen *"n'accepte pas que la «modernisation» du bac se résume à une simple division par deux du nombre d'épreuves terminales"*. Il refuse *"des «réformes» trompe l'œil ayant comme objectif essentiel des considérants budgétaires"* et demande une véritable refonte de l'examen.

<http://www.sgen-cfdt.org/actu/article748.html>

La FIDL quitte la commission bac

Après la FSU et le Sgen, le syndicat lycéen FIDL quitte la commission mise en place par F. Fillon pour une réforme du bac. Pour la FIDL, *"le ministre ne veut en aucun cas discuter"*. Dans un communiqué du 17 janvier, l'Union nationale des lycéens *"s'indigne du peu de considérations accordées aux propositions de modernisation faites par les partenaires sociaux"*.

http://actu.voila.fr/Depeche/depeche_emp_loi_050202140555.y5cakvko.html

<http://www.fidl.org/>

<http://www.unl-fr.org/actualite/actu0078.html>

Bac : vers un examen renouvelé ?

"L'évaluation doit porter notamment sur les compétences transversales nécessaires, soit à la poursuite d'études, soit à l'insertion professionnelle". La FCPE, l'UNL, l'Unsa Education acceptent de rester dans le groupe de travail qui prépare le nouveau bac mais entendent élargir sa mission et préparer un bac réellement nouveau. Ils demandent également que l'évaluation comprenne *"une part du contrôle continu ou de CCF permettant tout à la fois d'améliorer l'évaluation et de respecter l'équité entre les candidats"*.

<http://www.fcpe.asso.fr/article.aspx?id=417>

100.000 lycéens dans la rue

"Les lycéens, c'est comme le dentifrice : quand ils sont sortis du tube, on ne peut plus les faire rentrer". La formule, qui vient du ministère d'après Le Monde, vaut ce qu'elle vaut mais elle illustre les inquiétudes de la rue de Grenelle. Selon l'AFP, près de 100.000 lycéens ont manifesté jeudi 10 février contre la loi Fillon. Un chiffre impressionnant : une partie des académies est en vacances et ils n'étaient que 10.000 le 8 février. Des manifestations ont eu lieu à Paris et dans de nombreuses villes de province. Une des organisations lycéennes, la Fidl, a annoncé une journée nationale de manifestations mardi 15 février, au moment où débutera le débat parlementaire sur la loi Fillon. De son côté, F. Fillon se dit prêt au dialogue. *"Je ne ferai pas une réforme du bac tant que nous n'aurons pas levé les craintes qui sont exprimées... Sur le bac, je veux qu'on discute, qu'on arrive à un accord"*.

<http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3226,36-397580,0.html>

http://actu.voila.fr/Depeche/depeche_emploi_050210190313.x0v663s9.html

http://actu.voila.fr/Depeche/depeche_emploi_050210185036.z0r9budg.html

Le bac : ce qu'ils en pensent

Le Parisien publie deux points de vue sur la réforme du bac. Pour Geneviève Zehringer, présidente de la Société des agrégés, *"l'instauration généralisée d'un contrôle continu risque d'augmenter les inégalités entre bons et mauvais établissements, entre ceux qui délivrent un*

bon ou un mauvais diplôme". Position plus nuancée pour Philippe Meirieu, directeur de l'IUFM de Lyon : " *Si le contrôle continu n'est qu'un agrégat des petites notes de l'année, on sera plus proche de l'examen continu, ce qui ne changera rien au fond de l'affaire, c'est-à-dire la nécessité d'une réforme pédagogique du bac. Je milite plutôt pour changer la nature des épreuves, avec un contrôle continu qui valoriserait le travail de longue haleine, la recherche documentaire, l'expérimentation, la créativité et, bien sûr, l'oral. Le jour de l'examen, l'élève apportera ainsi devant un jury le fruit de son travail de toute l'année.*

<http://www.leparisien.fr/home/info/faitjour/article.htm?articleid=245979076>
<http://www.leparisien.fr/home/info/faitjour/article.htm?articleid=245979079>

La question des TPE

Novembre :

Les TPE menacés par Fillon

Le ministre de l'éducation nationale met à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Supérieur de l'Education, le 2 décembre, deux projets d'arrêtés supprimant les Travaux Personnels Encadrés en terminale et modifiant en conséquence le baccalauréat des séries générales. Pour F. Fillon, *"la mesure proposée se traduira pour les élèves et leurs professeurs par un allègement de leur charge globale de travail au profit de la préparation de l'examen.. Malgré l'intérêt pédagogique croissant qu'ils suscitent, les TPE sont ressentis en terminale comme une surcharge de travail l'année de l'examen"*. L'argument est de peu de poids puisque les TPE sont une option facultative du baccalauréat général, plébiscitée par 9 candidats sur 10 ! Les TPE amènent chaque lycéen à s'investir dans une démarche de recherche suivie par deux professeurs de disciplines différentes où la méthode de recherche est évaluée autant que le résultat final. Le projet ministériel suscite de nombreuses réactions négatives. Pour le SE Unsa, *"François Fillon ne se contente plus de surfer sur la vague rétro, il planifie la régression, et les TPE, seule innovation pédagogique d'importance depuis dix ans au lycée, vont être engloutis, sacrifiés sur l'autel du bachotage"*. Du côté des parents, pour la FCPE, *"le ministre supprime autoritairement, sans la moindre concertation, une démarche pédagogique qui instaurait des relations de travail authentiques entre enseignants, entre élèves et enseignants, entre élèves eux-mêmes, relations fondées sur la coopération et la richesse du travail mené en commun... Par conviction de classe et pour satisfaire la fraction la plus conservatrice des enseignants et des familles nanties de ce pays, le ministre restaure le lycée d'enseignement général conçu comme la seule voie d'excellence, avec un baccalauréat revenu à son caractère napoléonien... Il ruine, sans scrupule, les efforts importants déployés depuis 4 ans par son administration centrale, par les équipes pédagogiques... (Il) rame à contre-courant des évolutions du monde du travail qui ne cesse de solliciter l'aptitude à communiquer, à échanger les savoirs, à travailler ensemble"*. Il faut rappeler que l'impact des TPE sur les résultats du bac n'est pas négligeable. La décision est aussi contestée par les lycéens. Pour l'UNL, *"les TPE faisaient partie de ces nouveautés qui offrent une vision attractive du lycée. Par cette démarche pluridisciplinaire, l'élève apprend l'autonomie, le travail en groupe et découvre son professeur sous un angle différent, plus ouvert au dialogue"*.

Dans un dossier du café pédagogique sur les TPE réalisé en 2001, Raoul Pantanella définissait ainsi les TPE *" Dispositif pédagogique judicieux, les TPE incitent les enseignants à travailler en équipe, à décloisonner leurs disciplines, à collaborer avec les documentalistes, à proposer aux élèves de devenir actifs et de prendre des initiatives pour leurs apprentissages intellectuels. Ils sont destinés, pour deux heures hebdomadaires seulement, non pas à concurrencer les cours traditionnels et à ajouter des contenus à des programmes déjà trop chargés, mais à apprendre aux élèves à devenir un peu autonomes, à chercher des documents, à utiliser les outils informatiques et Internet, à se poser des questions et à y répondre de façon argumentée, à considérer les savoirs scolaires sous l'angle pluridisciplinaire et décloisonné, à prendre la parole en public, à travailler en groupe et coopérer, à mener à bien un projet personnel de recherche et de production. Ils donnent aux lycéens un plus pour la motivation à apprendre et l'accroche personnelle face aux savoirs académiques. Ils les préparent à être actifs, à ne pas attendre seulement des profs qu'ils leur apportent des connaissances prédigérées et cherchent à leur place des documents et des réponses. En terminale, les TPE*

devaient initier les lycéens à leur futur " métier " d'étudiants". La suppression des TPE ramènerait le lycée général à la pédagogie la plus traditionnelle et mettrait en danger sa difficile, mais nécessaire, démocratisation.

http://actu.voila.fr/Depeche/depeche_emploi_041110112012.e9p946nq.html

<http://www.fcpe.asso.fr/article.aspx?id=395>

<http://www.cafepedagogique.net/dossiers/tpe/index.php>

Action commune pour les TPE

"Un très large consensus existe aujourd'hui dans notre pays entre les scientifiques et les pédagogues autour du constat que les lycées doivent développer des démarches interdisciplinaires sous des formes variées pour permettre l'acquisition de compétences qui ne sont pas strictement disciplinaires (capacité à travailler en équipe, à trouver et traiter l'information en utilisant toutes les technologies et les méthodes disponibles, à mettre en relation les savoirs des différentes disciplines). Les TPE sont l'outil privilégié pour initier ces démarches et faire acquérir aux lycéens ces nouvelles compétences, jugées indispensables dans l'enseignement supérieur et la vie professionnelle. C'est d'ailleurs en cela qu'ils constituent l'élément le plus novateur de la réforme des lycées engagée depuis quelques années". Dans une démarche commune les principaux mouvements pédagogiques (Ceméa, le Crap, Education & Devenir, la Foeven, l'Icem, l'Occe), les grandes associations de parents d'élèves (Fcpe et Peep), plusieurs syndicats enseignants (Sgen, Unsa, Faen), les mouvements lycéens (Fidl, Unl) et la Ligue de l'enseignement demandent au ministre de surseoir à la décision de suppression des TPE. Ils rappellent le succès reconnu des TPE. Rappelons que le pourcentage de candidats au bac général présentant l'option TPE a doublé de 2002 à 2003, où il concerne 85% des candidat, et a encore augmenté en 2004, passant à 9 candidats sur 10.

Une pétition initiée par le Café et le CRAP Cahiers pédagogiques

La pétition initiée par Le Café pédagogique et les Cahiers pédagogiques en faveur du maintien des TPE en terminale a réuni près de 12.000 signataires. De nombreuses organisations soutiennent notre initiative : l'AFEF (enseignants de français), le GFEN, Les Clionautes (professeurs d'histoire-géographie), le Snpden (personnels de direction), la Fadben (documentalistes), l'ICEM Freinet, le Foeven ont rejoint la FCPE, la FEP Cfdt, la Ligue de l'enseignement, l'OCCE, la PEEP, le SE-UNSA, le SGEN-CFDT, le CEPEC et Education & Devenir. Parmi les signataires, signalons Philippe MEIRIEU, directeur de l'IUFM de Lyon, qui commente ainsi sa signature : *"Les TPE me semblent importants pour les nouveaux lycéens, d'une part, pour leur donner l'habitude de travailler à partir de recherches documentaires personnelles (essentiel pour la réussite en DEUG) et, d'autre part, pour les inciter à réfléchir de manière non strictement disciplinaire (crucial en sciences sociales)".*

<http://www.tpe-petition.net>

Les scientifiques pour les TPE

Plusieurs associations de spécialistes scientifiques ont écrit au ministre pour demander le maintien des TPE. Il s'agit de l'APBG, l'APMEP, l'UdPPC, l'UPA, l'UPS et l'UPSTI.

<http://www.sfc.fr/SocietesSavantes/nonTPE.pdf>

Le Snes contre la suppression des TPE

Selon l'AFP, le Snes demande le retrait de l'ordre du jour du CSE (Conseil supérieur de l'éducation) qui doit se tenir le 1er décembre des textes prévoyant la suppression des TPE en terminale. Le syndicat estime que celle-ci témoignerait d'un profond mépris pour le travail des équipes pédagogiques et des élèves engagés dans les TPE.

http://actu.voila.fr/Depeche/depeche_emploi_041130165805.5tsni0pa.html

Le CSE refuse la suppression des TPE

"Nous demandons au ministre de revenir sur cette décision regrettable.. comme le demandent les milliers d'enseignants, lycéens, parents qui en quelques jours ont signé les deux pétitions complémentaires mises en ligne sur ce sujet". Cette déclaration commune de 13 organisations membres du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) (FCPE, PEEP, UNL, FAGE, UNEF, Ligue de l'enseignement, SGEN, UNSA, SE-UNSA, SNPDEN Unsa, FEP CFDT, CFDT et CGT) montre que la pétition initiée par le Café et le CRAP-Cahiers pédagogiques a pesé sur la réunion du CSE. Pour les signataires *" la suppression des TPE en classe de terminale... représenterait un recul considérable pour l'évolution de notre système éducatif. Elle serait, en outre, en complète contradiction avec les objectifs affichés dans le cadre de l'élaboration de la loi d'orientation, à savoir la double nécessité de poursuivre la démocratisation de notre système éducatif et d'augmenter l'accès à l'enseignement supérieur"*. Lors du CSE, un premier vote a demandé au ministre de renoncer à la suppression des TPE en terminale. Il a réuni 28 voix pour, 4 contre (CSEN) et 16 refus de vote (FSU). Un second vote a eu lieu sur le projet ministériel de supprimer les TPE en terminale : pour : 4, abstention : 1, contre 45. Pour Roland Hubert (Snes FSU), d'après l'AFP, *"l'ensemble de la communauté éducative est contre la suppression des TPE donc le ministère doit l'entendre, on ne peut pas continuer à gérer l'Education nationale en traitant les innovations pédagogiques avec cette légèreté">*.

<http://www.sgen-cfdt.org/actu/article703.html>

http://actu.voila.fr/Depeche/depeche_emploi_041201104759.1jv8xkc9.html

Les TPE officiellement supprimés en terminale

"Dans chacune des listes des épreuves terminales de l'examen du baccalauréat des séries économique et sociale (ES), littéraire (L) et scientifique (S)... l'épreuve de travaux personnels encadrés est supprimée." Le Journal Officiel du 17 décembre 2004 publie cet arrêté pris le 9 décembre, qui rentre en application au bac 2006, quelques jours après la réunion du Conseil Supérieur de l'Education qui avait voté contre leur suppression à une quasi-unanimité (45 voix contre 4). Un second texte modifie les horaires en conséquence.

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENE0402726A>

<http://www.tpe-petition.net>

<http://www.fcpe.asso.fr/article.aspx?id=401>

L'arrêté sur les TPE au B.O.

L'arrêté qui supprime les TPE en terminale est paru au B.O. en janvier 2005.

<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/1/MENE0402726A.htm>

Fillon et les TPE mobilisent les lycées

"Ca gronde dans les lycées". Sous ce titre, Le Parisien ne fait pas allusion à la grève des profs mais au mécontentement des lycéens. " Le ministre dit vouloir une école plus juste mais il prépare le contraire" affirme un jeune. " La suppression prochaine des travaux personnels encadrés (TPE) déplaît beaucoup. « Avec les TPE, l'élève n'est plus passif mais actif. Cela change des cours magistraux parfois assommants" confie un lycéen au Parisien. La réforme du bac mécontente également.

<http://www.leparisien.fr/home/info/vivremieux/article.htm?articleid=245971672>

<http://www.leparisien.fr/home/info/vivremieux/article.htm?articleid=245971668>

TPE : une évaluation démontre leur intérêt

De nombreux enseignants ont déploré que la décision de supprimer les TPE en terminale ait été prise sans que le ministère procède à une évaluation de ce dispositif. Il revient donc au CEPEC de proposer une évaluation basée sur 700 élèves venus de 6 établissements. L'enquête arrive à plusieurs conclusions :

- Les élèves interrogés déclarent à 80% avoir fait un apprentissage concret de l'autonomie dès lors qu'ils ont eu à effectuer (et à assumer) des choix. On constate à ce niveau un véritable effet d'expérience : les terminales gèrent mieux des questions les échéances, la répartition du travail, la formulation de problématique, la construction et la communication d'une réponse originale ... ce que ne permettra plus leur suppression en terminale.
- Les élèves identifient des acquisitions dans des domaines précis (recherche documentaire, rendre compte à l'oral sont plébiscités), acquisitions qui leur paraissent utiles (qui donnent confiance) dans une perspective de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.
- Deux tiers des élèves estiment que le TPE pose des problèmes de temps... deux tiers estiment que le temps consacré au TPE n'a pas eu d'influence négative sur le temps de travail personnel. Ce qui contredit l'argument ministériel de l'allègement du temps de travail.
- Moins d'un quart des élèves a trouvé la démarche TPE peu motivante : 30 % en première ... contre 17% en terminale. Ceux qui ont trouvé la démarche motivante en ont parlé hors du cadre scolaire et se sont senti valorisés.
- A la question finale, "Proposez trois qualificatifs pour décrire les TPE" les 5 occurrences les plus fréquentes sont : Intéressant - Autonomie - Travail - Groupe - Enrichissant ... A méditer ! Les opinions des élèves, les conclusions de l'enquête sont bien éloignées des propos tenus par notre ministre ... surtout ceux de Terminale et à une époque (mai 2004) où la question du maintien des TPE n'était pas encore posée.

<http://www.cepec.org/enquetpe/eqtpeelv.htm>

Tribune : Les TPE ou la violence

On peut comprendre que le ministère veuille "récupérer des heures" pour dédoubler les classes de langues (le budget n'est pas extensible à l'infini!). On peut comprendre que le ministère trouve la terminale "trop chargée" pour les élèves.

Mais les choix qui en découlent sont un signal fort symbolique.

En quelque sorte le ministère dit au élèves, aux enseignants et parents: "Les TPE sont un gadget qui ne mérite pas d'être au Bac, ce qui est important ce sont les disciplines et ne changez rien à vos méthodes d'enseignement, on vous aidera en dédoublant les heures de langues. Ne changez pas votre manière de travailler individuellement (vous avez la liberté pédagogique !); évidemment on sera parfois obligé de vous "réquisitionner" pour remplacer des collègues".

De même le concours reste en fin de première année d'IUFM. On perpétue l'erreur initiale et en quelque sorte on admet qu'une formation professionnelle des enseignants n'est pas fondamentale.

Dire que le ministère aurait pu profiter de cette loi pour développer ces TPE qui amènent une autre façon d'enseigner plus motivante pour les élèves, une meilleure préparation de l'enseignement supérieur, une occasion d'un travail d'équipe entre enseignants. Du reste ce travail d'équipe encouragé aurait permis les remplacements sans "réquisition" mais comme allant de soi dans une équipe solidaire et responsable.

Évidemment il était nécessaire d'affronter les lobbys disciplinaires pour trouver les heures nécessaires dans une diminution des heures disciplinaires et dans la diminution en conséquence des programmes !

Doit-on garder l'espoir qu'une autre direction soit prise? Ou bien les enseignants feront-ils les frais d'un immobilisme pédagogique qui sera de plus en plus mal vécu par les élèves n'ayant plus comme ressources, pour se faire entendre, que la violence?

Jacques Nimier

<http://perso.wanadoo.fr/jacques.nimier/>

Tribune : Supprimer les TPE, c'est toucher à l'emblème d'une réforme réussie - Entretien avec Jacques Richard

- Caroline d'Atabékian -

Jacques Richard a été directeur du CRDP de l'académie de Versailles et conseiller TICE du recteur de 1992 à 2004. Dans ce cadre, il a été chargé par le recteur en place de coordonner la mise en oeuvre des TPE dans l'académie de Versailles.

CdA : Vous avez signé la pétition du Café contre la suppression des TPE en terminale ; qu'est-ce qui vous a poussé à le faire ?

JR : Si j'ai signé la pétition, c'est que les TPE sont emblématiques. Supprimer les TPE, ne serait-ce qu'en terminale, c'est toucher à une rénovation réussie et acceptée. C'est aussi décourager les chefs d'établissement et les équipes pédagogiques et administratives qui s'y sont impliqués.

Ce dispositif a été soutenu au niveau national et, dans l'académie de Versailles, il a mobilisé toutes les personnes concernées par l'acte pédagogique, aux niveaux académique, départemental, mais aussi aux niveaux des bassins et des établissements où un travail de fond a été mené. Les collectivités se sont aussi impliquées : en Ile-de-France, le conseil régional a lancé une campagne d'équipement des salles multimédias pluridisciplinaires. Très vite, avec

les TPE, l'équipement des lycées est monté à une moyenne de 2,3 salles par établissement (1 à 4 salles selon les lycées).

C'est une rénovation qui a été acceptée par les chefs d'établissement et par les enseignants qui étaient réticents à l'utilisation des TICE, ce qui n'a pas été le cas des Itinéraires de découverte, qui n'ont pas été soutenus de la même manière au niveau national. Or il n'y aura pas de rénovation pédagogique sans intégration des TICE.

CdA : Avez-vous rencontré des résistances de la part des enseignants, en mettant en place les TPE dans l'académie de Versailles ?

JR : Les TPE constituent une démarche innovante : c'est l'une des rares rénovations où les critiques exprimées par les équipes éducatives n'avaient pas ce côté défensif que l'on connaît dans ce métier difficile, mais plutôt un côté offensif et fondé, je pense tout particulièrement aux remarques des documentalistes sur leurs difficultés, à celles des proviseurs sur le fonctionnement de leur établissement ou encore à celles des enseignants en général qui dans certaines académies manquaient d'équipement et de connexion au réseau (ce n'était pas le cas pour Versailles grâce à l'action du conseil régional). La réaction des enseignants (notamment sur la liste TPE-TICE) a été généralement faite de critiques pratiques.

Sur Versailles, une enquête en ligne (pour savoir comment étaient menés les TPE) a montré l'adaptation des enseignants aux TPE. Elle a permis d'estimer que 60 % d'entre eux ont plébiscité les TPE. Quand plus de 50 % d'enseignants participent à une rénovation, on peut considérer que c'est un succès et qu'on est bien engagé dans l'acceptation de la réforme. Car, faire changer les méthodes pédagogiques dans un métier aussi difficile que celui-ci, ce n'est pas aussi simple que de changer les méthodes de travail dans une entreprise.

CdA : Vous dites que cela a permis de convaincre non seulement les enseignants mais aussi les syndicats, d'abord réticents : qu'est-ce qui les a convaincus finalement ?

JR : Ce qui les a convaincus, c'est qu'ils ont été obligés de se pencher sur ce qu'il se passait dans les établissements, et de constater l'adhésion des élèves et des enseignants. Restaient seulement les problèmes techniques que rencontraient les équipes éducatives.

La forte médiatisation des TPE a montré qu'il y avait une avancée. Les syndicats ont en général une guerre de retard pour ce qui concerne la pédagogie (ils ont notamment été longtemps à la traîne sur la question des TICE).

Les corps d'inspection aussi étaient convaincus par les TPE ; les IPR ont adhéré et se sont associés à leur mise en place ainsi qu'un certain nombre d'inspecteurs généraux, qui y étaient très favorables.

CdA : Certains pensent que la pluridisciplinarité nuit au travail disciplinaire ?

JR : Les TPE complètent le travail disciplinaire, qui n'est pas rejeté, bien au contraire. Le travail pluridisciplinaire favorise le travail disciplinaire. C'est aussi, en plus des éléments qui sont le plus souvent cités dans les côtés positifs des TPE, une rénovation qui a permis de se pencher véritablement sur l'oubli des dernières années concernant l'importance de la recherche documentaire et de l'intégration des technologies de l'information et de la communication. Car, côté pédagogie, les TPE étaient fondés sur le retour à l'accès à la ressource documentaire traditionnelle ou en ligne, et sur l'intégration des TICE.

CdA : N'y a-t-il pas aussi une crainte pour certains de voir disparaître un enseignement traditionnel ?

JR : Je m'étonne que certains grands pédagogues et intellectuels, qui ne pratiquent pas les TICE, négligent leur importance. Pour l'anecdote, je me souviens, lors des entretiens de Nathan il y a plusieurs années, que Philippe Mérieu, interrogé sur les TICE, avait répondu : « Sur les technologies, je ne peux pas répondre, je ne les connais pas. » Il a, depuis, bien sûr évolué. Les TPE, comme les PPCP au lycée professionnel, allaient pourtant vers une adaptation de l'enseignement à l'évolution de la société.

Il y a aussi une dérive réactionnaire : être réactionnaire ici, ce n'est pas être contre les TICE, mais opposer systématiquement tradition et modernité. C'est, par exemple, Alain Finkelkraut, qui réfléchit sur l'école en fonction de celle qu'il a connue lui-même en tant qu'élève, et qui ne se projette pas dans l'avenir pour penser à l'école que devraient avoir ses enfants ou ses petits-enfants. Ce n'est pas parce qu'en maternelle on fait du couper/coller avec une souris qu'on oublie les ciseaux et la colle.

Il y a bien sûr un enseignement traditionnel nécessaire, il n'est pas question de faire seulement des TICE. Dans les établissements où les TICE fonctionnent bien, 10 à 20 % du temps scolaire leur est dévolu.

Il faut d'ailleurs cesser de parler d'« informatique », comme vous le faites vous aussi dans le texte de la pétition, et d'« audiovisuel » : ce sont des termes désuets qui ne reflètent pas l'évolution considérable des 10 dernières années. Les technologies de l'information et de la communication sont la mise en synergie de trois techniques : l'audiovisuel, l'informatique et les télécommunications. Parler d'informatique est donc une erreur qui ne peut conduire qu'à la maîtrise du seul ordinateur alors que les TIC touchent l'ordinateur, son environnement, l'image, la ressource documentaire, l'acte pédagogique, la circulation de l'information dans l'établissement et... le concept d'une nouvelle démarche citoyenne. Les ministres ont toujours employé le terme « informatique », comme s'il s'agissait de bureautique. Si on étudie les travaux des élèves, on voit qu'ils utilisent aussi beaucoup l'image, notamment la vidéo. Il faut donc intégrer dans la discussion sur le maintien des TPE, l'intégration des technologies d'information et de communication et du changement qu'elles peuvent opérer dans l'évolution nécessaire des pratiques pédagogiques, sans pour autant renier une partie de l'enseignement « traditionnel ».

CdA : Le ministre a estimé, lors de sa conférence de presse, que c'est un tort d'utiliser les TICE seulement lors des TPE, et que tous les enseignants devraient les utiliser régulièrement en classe. Qu'en pensez-vous ?

JR : On ne peut pas séparer les TPE et les TICE, de même qu'on ne peut pas d'un côté supprimer les TPE, et de l'autre affirmer vouloir favoriser l'usage des TICE. Les TICE constituent un début de rupture avec l'architecture napoléonienne des établissements scolaires (salles de 30 à 35 élèves, cours de 55 minutes, pauses de 5 minutes entre deux cours...). On ne fera pas entrer les TICE par les seules disciplines, mais par le travail pluridisciplinaire. Les TPE sont la seule solution pour faire comprendre que la nécessité d'évoluer passe par un travail en équipe, et il n'y aura pas d'évolution des TICE sans évolution des pratiques pédagogiques.

Propos recueillis par Caroline d'Atabekian

Le socle commun : l'analyse de P. Meirieu

Du socle commun aux fondamentaux de la citoyenneté

L'École obligatoire entretient un rapport organique avec l'État. À ce titre, l'État doit garantir que chaque élève qui quitte l'institution scolaire doit maîtriser *les fondamentaux de la citoyenneté*. Il doit pouvoir comprendre le monde et la société dans lesquels il sera amené à exercer son rôle tant sur le plan personnel, professionnel que politique.

C'est pourquoi les connaissances scolaires enseignées pendant la scolarité obligatoire doivent être structurées par les champs constitutifs de « l'identité citoyenne ». C'est en se demandant, d'abord, ce que doit savoir, comprendre et maîtriser un citoyen qu'on doit élaborer les programmes scolaires. Les disciplines universitaires académiques doivent ensuite être mobilisées comme disciplines contributives et cela sans exclusive. Il est, à cet égard, regrettable que des disciplines universitaires comme la médecine ou le droit soient exclus de la formation scolaire ou n'y interviennent que très indirectement : repenser l'éducation scolaire en termes de fondamentaux de la citoyenneté devrait permettre de reconstruire le champ des savoirs scolaires en s'émancipant des rapports de forces disciplinaires hérités des siècles derniers.

Dans cette perspective, l'ensemble des savoirs scolaires peut être regroupé en deux grands types : les « savoirs transversaux » et les « savoirs spécifiques ».

Les « savoirs transversaux » sont, tout à la fois, les outils de construction de la personne et les conditions d'acquisition et de communication des savoirs spécifiques. Ils concernent deux dimensions indissociables : savoir communiquer et savoir créer.

1) *Savoir communiquer* par oral (s'exprimer, écouter, débattre), par écrit (lire, écrire, entretenir une correspondance), avec son corps, en utilisant des outils mathématiques (les opérations fondamentales, les outils arithmétiques et géométriques, les outils statistiques), les technologies de la communication et au moins une autre langue vivante que sa langue maternelle.

2) *Savoir créer* avec des mots, son corps et toutes sortes de matériaux, à partir d'approches différenciées de démarches créatrices, et cela de manière individuelle et collective.

Les « savoirs spécifiques » conditionnent l'accès à une citoyenneté lucide et solidaire. Ils touchent à des problèmes majeurs que, selon la formule d'Octave Gréard, il y a plus d'un siècle, « nul n'a le droit d'ignorer ».

1) *L'éducation à la santé, à l'environnement et au développement durable.*

2) *L'éducation scientifique et technologique* qui permet de comprendre le fonctionnement et les dysfonctionnements des objets techniques usuels ainsi que les enjeux liés au statut et à l'usage de la science.

3) *L'éducation à la citoyenneté* par la découverte de l'histoire de l'émergence de la démocratie, la compréhension des principes juridiques qui la fondent et l'expérimentation de ces principes dans des cadres et sur des objets adaptés au niveau de développement de l'enfant.

Afin de concrétiser et d'incarner dans les programmes scolaires, sous forme de « socle commun », ces fondamentaux de la citoyenneté, il conviendrait de fixer à chaque niveau de

classe l'objectif suivant : *« chaque élève devra réaliser, au cours de l'année scolaire, trois projets individuels ou collectifs, un sur chacun des champs de savoir spécifiques ci-dessus. Dans chacun de ces projets, il devra utiliser les connaissances prévues au programme de la classe et témoigner du niveau d'exigence requis par sa classe en matière de communication et de création. »* À l'École primaire, ces projets seront accompagnés par les professeurs des écoles, avec, quand cela sera possible, l'appui d'intervenants extérieurs. Ils seront présentés aux familles en fin de chaque trimestre. Au collège, chaque projet devra être accompagné au moins par deux professeurs de deux disciplines différentes. En fin de collège, chaque élève présentera l'ensemble de ses projets devant un jury et la soutenance de ces derniers donnera lieu à la délivrance du Brevet des collèges.

Dans le cadre du suivi des projets menés, chaque année, par les élèves, les professeurs seront amenés à détecter les difficultés de ceux-ci : ces difficultés, une fois identifiées, feront l'objet de remédiations individuelles ou collectives. Toute remédiation devra être ponctuelle et porter sur un objectif spécifique. Elle sera organisée au sein de l'école ou de l'établissement dans le cadre d'un travail d'équipe systématique.

Philippe Meirieu

La question de la formation et des IUFM

Pétition pour la formation

"La formation continue du second degré a été cassée, celle du premier degré est en train de subir le même sort. On s'en prend aujourd'hui à la formation initiale. Dissous dans des universités de rattachement souvent très pauvres, que restera-t-il aux IUFM de leur autonomie juridique et financière -donc pédagogique- pour organiser de manière cohérente et intégrée l'ensemble de la formation ?" Une pétition nationale est lancée contre la réforme des IUFM voulue par F. Fillon. Elle demande que les personnels concernés soient associés aux discussions sur l'intégration des IUFM en université et qu'ils puissent participer à la rédaction du cahier des charges de la formation des enseignants. En enjeu : la formation universitaire et la professionnalisation des milliers d'enseignants qui remplaceront ceux du baby boom.

[http://perso.wanadoo.fr/jacques.nimier/p etition_iufm.htm](http://perso.wanadoo.fr/jacques.nimier/p%20etition_iufm.htm)

<http://www.cafepedagogique.net/disci/article/58.php>

Un cahier des charges pour les IUFM

Rédigé par la Conférence des directeurs d'IUFM, ce Cahier des charges de la formation professionnelle des enseignants en IUFM fixe un certain nombre de principes. Les directeurs défendent le principe d'une formation longue allant de la licence à la seconde année d'exercice et donc celui d'un accompagnement. Il mettent l'accent sur la particularité de cette formation : *"former des enseignants est un métier... Les dispositifs de formation sont encadrés par des équipes de formateurs pluri-catégorielles dont l'IUFM assure la professionnalisation"*, ce qui implique l'autonomie des IUFM au sein de l'université. . C'est dire qu'ils défendent l'idée de la professionnalisation : *" Les trois grands ensembles constitutifs de la formation (culture disciplinaire, compétences pédagogiques, formation du fonctionnaire du service public de l'éducation) sont pris en compte en première et deuxième année de façon différenciée. En première année dans le cadre de la préparation aux concours, en seconde année pour construire les compétences formalisées dans le référentiel"*. Un texte qui vient relancer le débat sur le projet de loi Fillon qui prévoit l'intégration pure et simple des IUFM en université et qui semble ne voir dans la formation que la culture disciplinaire, la pédagogie relevant de la simple autorité personnelle.

http://www.iufm.fr/actualites/portail/IMG/pdf/Cahier_des_charges.pdf

Tribune : Formation des enseignants : J-L. Auduc : on tourne le dos aux besoins

Les différentes interviews du ministre et le contenu du rapport annexé à la loi d'orientation m'inquiètent beaucoup concernant la formation des enseignants. La logique sous-jacente tourne le dos aux besoins du système éducatif et aux défis que représente le renouvellement de 40% des enseignants dans les 6 ans qui viennent. Le rattachement des IUFM aux universités porte le risque d'une modélisation du concours de recrutement des professeurs des écoles sur celui des professeurs du second degré.

Rien n'est dit du contenu des concours :

Est-ce que les concours de recrutement tels qu'ils sont conçus actuellement répondent aux défis posés par l'exercice du métier enseignant ? La réponse apparaît négative face à ce qu'est aujourd'hui la réalité du travail enseignant et les exigences d'une professionnalisation accrue des enseignants. Les concours de recrutement, notamment ceux du second degré, devraient ne plus être exclusivement tournés vers l'amont de la formation universitaire, mais comprendre des épreuves tournées vers l'aval, c'est-à-dire, vers le métier qu'ils doivent exercer.

C'est l'inverse qui semble se préparer.

Quand François FILLON dit dans son interview à l'Express le 10 janvier 2005 : « *(en première année) la formation académique est très importante. Mais le temps de stage en seconde année doit s'accompagner d'une vraie formation pédagogique dispensée par des praticiens de terrain* », il continue à se situer à l'inverse de la plupart des pays européens dans une perspective de formation SUCCESSIVE.

La formation des enseignants est une véritable exception française. La formation en France est organisée historiquement sur le mode SUCCESSIF, notamment pour le second degré où les concours ont un âge respectable : l'Agrégation date de 1772 et le CAPES de 1950.....

1) On reçoit d'abord une formation académique à l'Université, puis, après, une formation professionnelle à l'IUFM. Cette organisation impose au stagiaire un changement de posture radicale d'une année sur l'autre..

Il doit ainsi se montrer capable de transmettre des savoirs, de mettre des élèves en apprentissage alors que l'année précédente, ils cultivaient les savoirs pour eux-mêmes hors de toute perspective éducative.

2) Dans d'autres pays européens, on a une formation SIMULTANEE. On se forme en même temps pendant la durée de ses études dans les domaines académique et professionnel sans changement radical de posture.

Les projets actuels apparaissent tourner le dos à ce qui existe dans la majeure partie des pays européens, auxquels pourtant on se réfère dans le projet de loi et risquent d'accentuer la distorsion entre formation académique et formation professionnelle.

Le rapport annexé laisse sur sa faim concernant la professionnalisation des enseignants.

Il faut permettre au futur enseignant de se construire une identité professionnelle qui s'appuie sur des savoirs, des savoir-faire, et des gestes professionnels. Ceux-ci se construisent dans deux pôles :

- A l'IUFM, pour acquérir des savoirs scientifiques et disciplinaires, la connaissance des programmes d'enseignement, des compétences techniques ; il analyse ses pratiques et échange avec les formateurs et les autres professeurs stagiaires.

- Dans des établissements scolaires, il assure d'une part des enseignements et exerce, avec les soutiens nécessaires, la responsabilité dans une classe et prend, d'autre part, sa place dans un établissement particulier. A ce titre, le professeur stagiaire acquiert une capacité propre d'expertise.

Une meilleure articulation entre ces pôles de formation est indispensable. Il faut permettre au jeune enseignant de « penser le local » en ayant présent à l'esprit la politique nationale de

l'institution à laquelle il appartient : le service public de l'éducation nationale qui doit assurer une même qualité d'enseignement, dans le respect de programmes et de règlements nationaux sur tout le territoire. Il faut ensuite que l'IUFM soit le lieu des réponses que le professeur stagiaire se pose, mais aussi le lieu où il est en mesure de faire état de ses premiers choix comme autant de parcelles d'un savoir professionnel légitimé par l'expérience.

Jean-Louis AUDUC

Directeur-adjoint IUFM de Créteil

Jean-Louis Auduc est l'auteur de "Parents ne restez pas sur le trottoir de l'école" chez Nathan.

Article : Améliorer la formation initiale des enseignants

- Roland Goigoux, Sylvie Cèbe, Aline Robert et Marie Laure Elalouf -

Le ministre de l'Éducation nationale souhaite rénover la formation initiale des enseignants en augmentant le temps passé par les stagiaires sur le terrain et en renforçant l'ancrage universitaire des IUFM. Si les conditions de cette intégration à l'Université sont négociées sans tenir compte des exigences d'une formation professionnelle, le risque est grand d'aboutir à une simple juxtaposition de savoirs universitaires déconnectés des réalités scolaires et de transmission, par compagnonnage, des ficelles du métier.

Les conditions requises pour réussir une formation professionnelle de qualité, respectueuse des spécificités des différents degrés d'enseignement (primaire et secondaire, général et professionnel), commencent pourtant à être connues grâce aux recherches engagées dans le champ de l'éducation et de la formation, tant en France qu'à l'étranger. Les évaluations du travail des IUFM réalisées par le comité national d'évaluation (CNE) devraient aussi être prises en compte pour tirer profit de leurs réussites (elles furent bien plus nombreuses qu'on feint de le croire aujourd'hui) et de leurs insuffisances, bien réelles. Selon nous, ces conditions peuvent être résumées, en six points.

Organiser l'alternance

La formation des enseignants doit être conçue comme une formation en alternance entre le terrain professionnel et l'institut universitaire. Cette conception s'oppose à deux autres que nous rejetons : l'applicationnisme, véhiculant l'illusion d'une simple mise en oeuvre sur le terrain scolaire de savoirs fondamentaux élaborés dans les laboratoires universitaires, et la transmission mimétique, reposant sur le seul compagnonnage professionnel dans le cadre d'une vision étroitement artisanale du métier d'enseignant.

La pertinence d'une formation en alternance réside dans l'association progressive de trois composantes : l'action professionnelle (c'est pourquoi les stages sont indispensables très tôt dans le parcours de formation), la réussite de l'action (c'est pourquoi ces stages doivent être fortement encadrés par différents tuteurs), la compréhension de l'action et des conditions de sa réussite (c'est pourquoi l'institut de formation doit donner aux stagiaires les moyens de redécrire leurs expériences sans que pèse l'urgence de l'action quotidienne).

On ne peut faire l'économie d'aucune de ces trois composantes : un débutant, par exemple, ne peut vraiment comprendre que ce qu'il a préalablement réussi, au moins partiellement. Les dispositifs de formation qui consacrent trop de temps, trop tôt et trop vite, à l'analyse de pratiques insuffisamment maîtrisées sont inefficaces comme ceux qui placent prématurément les jeunes lauréats aux concours de recrutement en pleine responsabilité d'une classe en primaire ou de plusieurs classes dans le second degré. D'une part, parce qu'on ne les protège pas assez des échecs qui sont lourds de conséquences pour leur devenir professionnel. D'autre part, parce que les débutants engagent toutes leurs ressources physiques, intellectuelles et émotionnelles dans la gestion de la classe. Pris par l'urgence de la situation et absorbés par les exigences des préparations et des réalisations quotidiennes, ils ne peuvent pas trouver le temps de suspension qui permet le recul nécessaire. Ils ne parviennent pas à « penser la classe », justement parce qu'ils la font trop ! Dans ce cas, ils n'attendent plus de la formation que des conseils immédiatement utilisables, délaissant les nécessaires détours requis par des apprentissages professionnels plus complexes, plus structurés et plus fondamentaux.

La satisfaction de besoins immédiats peut asphyxier la réflexion et priver le débutant des ressources qui lui permettraient d'évoluer favorablement et durablement. Les bénéfices à court terme s'opposent alors aux progrès à moyen terme. Par démagogie, on peut ainsi combler des débutants et sacrifier un système éducatif. La tentation de concevoir une formation essentiellement basée sur le compagnonnage relève de ce calcul à court terme.

Assumer la fonction de transmission et disposer d'une description, même partielle, du développement des compétences professionnelles

Une des premières fonctions d'une formation professionnelle est de transmettre aux jeunes enseignants les fondements des pratiques ordinaires de leurs aînés expérimentés. On ne doit pas avoir peur de présenter aux débutants des pratiques de référence et de mettre à leur portée des savoir-faire efficaces et rôlés, ni de valoriser les outils professionnels existants : manuels, logiciels, guides didactiques, etc. Rejeter tout cela sous prétexte de complexité et de diversité des situations d'enseignement, railler les demandes de « recettes » conduit invariablement à l'effet inverse de celui recherché : les novices imitent leurs aînés sans aucune distance critique. Il faut donc reconnaître les limites de certaines formations qui, surtout dans le premier degré, ont survalorisé l'innovation et l'invention. Avant de concevoir lui-même ses propres outils, le jeune professeur doit s'appropriier ceux qui sont réellement utilisés dans son milieu de travail. Pour pouvoir contribuer à l'innovation collective, il doit maîtriser les gestes de base constitutifs de son métier. Ces gestes sont utilisés par les professeurs chevronnés dont la tutelle est précieuse pour les débutants. C'est pourquoi la fréquentation du terrain est indispensable. Elle reste cependant insuffisante car l'activité d'un professeur expérimenté repose sur une multitude d'habiletés sédimentées, automatisées et peu conscientes : difficilement énonçables par le professeur lui-même, elles sont inaccessibles par simple observation.

Ces habiletés supposent des connaissances professionnelles nombreuses et hétérogènes, relatives aux savoirs disciplinaires enseignés, aux scénarios didactiques, aux processus d'apprentissage des élèves, à la conduite d'un groupe d'enfants ou d'adolescents, etc. Les formateurs doivent donc prendre le risque de définir le contour des connaissances professionnelles indispensables aux débuts dans le métier. Pour cela ils ont besoin de mieux connaître les modalités et les conditions du développement professionnel, ce qui implique

d'ambitieux programmes de recherche que les pouvoirs publics hésitent encore à solliciter et financer.

Accroître les connaissances portant sur les apprentissages disciplinaires

La formation est le moment où les apprentis enseignants doivent opérer un double déplacement depuis les savoirs disciplinaires, validés par des Licences universitaires très diverses, vers les savoirs enseignés à l'école d'une part, et vers les processus d'appropriation ou de construction de ces savoirs d'autre part. Bien connaître une discipline ne suffit pas au professeur pour que tous ses élèves acquièrent les compétences attendues. Ne disposer que de ses propres souvenirs scolaires dans certains domaines le place dans une situation d'insécurité plus préjudiciable encore aux apprentissages. C'est pourquoi les contenus même des Licences (et, conjointement, des concours de recrutement) doivent être revus : leur caractère pluridisciplinaire doit être étendu et leur adéquation aux contenus enseignés à l'école, au collège et au lycée réexaminée, par exemple dans le domaine de la maîtrise de la langue jugé prioritaire.

On oublie parfois qu'une part de la violence scolaire provient de la situation insupportable faite aux élèves lorsqu'ils sont trop souvent placés face à des activités intellectuelles hors de leur portée. Confrontés à cette violence, les professeurs débutants n'ont pas aujourd'hui les moyens de la comprendre sans un long détour par les processus d'apprentissage propres aux différentes disciplines scolaires. Ce détour est difficile et coûteux. Celui qui croyait savoir parce qu'il maîtrisait une discipline universitaire se retrouve dans la position de l'ignorant, parfois difficile à assumer après 4 ou 5 années d'études supérieures. Formé à la littérature, le jeune professeur de Lettres découvre par exemple qu'il sait fort peu de choses de l'apprentissage de la lecture et de ses obstacles. Impuissant face aux mauvais lecteurs, il retourne son incompetence et son courroux contre l'IUFM, sans remettre en cause son cursus universitaire initial.

La formation professionnelle doit donc également porter sur les conditions didactiques de construction des connaissances scolaires. La simple accumulation des savoirs académiques est inopérante, de même qu'est illusoire la stricte application des savoirs issus de la recherche dans le domaine de l'enseignement. Les formateurs d'enseignants doivent réaliser un travail de transposition et de recomposition de ces savoirs qui exige d'eux une double compétence académique et professionnelle. Sur ce point aussi, les projets ministériels qui nient le professionnalisme des formateurs sont dangereux.

Appréhender le métier dans sa globalité et valoriser les diversités

L'activité professionnelle d'un enseignant est orientée simultanément vers plusieurs directions. Elle est d'abord orientée vers les élèves et leurs apprentissages, individuels et collectifs, dans différents registres cognitifs et sociaux (instruire et éduquer). Mais elle est aussi orientée vers les autres acteurs de la scène scolaire : les parents des élèves, la hiérarchie, les collègues, les co-éducateurs. Elle est enfin orientée vers lui-même : le professeur débutant doit apprendre à gérer sa fatigue et son stress, savoir trouver un bien-être suffisant en classe pour tenir chaque jour et « durer » toute une année, pouvoir être fier de son travail et ne pas perdre la face devant les élèves, prendre plaisir à stimuler leur intelligence, s'intégrer dans son

milieu de travail, etc. Bref, l'enseignement n'est pas exclusivement orienté par la visée d'un savoir à faire acquérir, ce qui engendre nécessairement des conflits de critères lorsque le professeur doit prendre des décisions sollicitant ces dimensions parfois antagonistes.

Former les enseignants débutants c'est donc approcher leur métier dans sa globalité : ses tensions, ses contradictions, ses dilemmes. C'est aussi montrer que la résolution de ces dilemmes laisse place à de multiples alternatives selon le style de chacun. Nous y voyons la principale raison de l'engouement pour une formation survalorisant le terrain. Celui-ci en effet procure l'illusion d'appréhender simultanément toutes les composantes du métier puisque, par définition, la pratique effective du métier les convoque toutes. Mais nous savons par expérience que cette modalité de formation sur le tas, trop globale, ne permet pas le regard analytique qu'implique tout apprentissage professionnel et que seul un institut de formation, préservé momentanément des urgences de l'action, peut fournir.

À condition que les formateurs aient une bonne connaissance de l'exercice du métier réel et qu'ils puissent encore l'affiner grâce à leur propre activité de recherche sur les problèmes professionnels. À condition aussi que les plans d'étude prévoient des temps de formation suffisamment longs, ce qui ne semble pas être le cas dans les projets ministériels. Comment avoir l'ambition d'une formation professionnelle de haut niveau si on la réduit à un volume horaire dérisoire ?

Former à la relation éducative

L'enseignement est un métier de relation humaine qui exige une formation spécifique reposant sur des connaissances issues des sciences humaines et sociales (sauf à considérer que ladite relation est une affaire de « don »). Trouver la meilleure posture professionnelle face à un enfant incapable de maintenir son attention sur une tâche scolaire, un adolescent en souffrance ou un parent confronté à l'échec de son enfant, cela s'apprend.

Les modules de formation visant à mieux connaître les élèves sur les versants de la cognition, de l'émotion, de la socialisation, du développement (affectif, social, langagier et intellectuel) et du fonctionnement des groupes sociaux sont très appréciés des enseignants débutants quand ils leur permettent de mieux comprendre un certain nombre de phénomènes et/ou de comportements auxquels ils sont confrontés. On évite ainsi qu'ils ne baissent les bras ou n'attribuent systématiquement, de façon défensive, leurs propres échecs aux difficultés ou aux carences supposées de l'élève, aux pratiques éducatives familiales ou aux problèmes de la société.

Disposer d'un noyau permanent et stable de formateurs compétents

L'inventaire que nous venons de dresser esquisse le contour des compétences professionnelles dont doivent disposer les formateurs d'enseignants. Ces compétences relèvent de toutes les dimensions du métier d'enseignant : disciplinaire, didactique, pédagogique, relationnelle, sociale, éthique. Elles ne peuvent être réunies que par une équipe pluridisciplinaire et pluricatégorielle de formateurs qui, collectivement, conçoit, organise et supervise tout l'itinéraire de formation.

Seul un noyau permanent et stable de formateurs ayant une vision d'ensemble du parcours de

formation peut aider les enseignants débutants à faire le lien entre des apports a priori indépendants et à éviter la parcellarisation des contenus, à articuler les connaissances issues des sciences humaines aux disciplines et à leurs didactiques. Or les projets ministériels sont aussi très inquiétants sur ce point : ils laisseraient à la charge exclusive des stagiaires le soin de recoller les morceaux d'un parcours atomisé.

Des équipes existent dans les IUFM qu'il faut absolument préserver et renforcer ; d'autres sont à constituer en recrutant des formateurs disposant de connaissances sur la pratique effective du métier d'enseignant dans ses diversités, soit qu'ils l'aient exercé, soit que leurs recherches portent sur cette pratique et/ou sur les apprentissages scolaires.

Une amélioration de la formation des enseignants ne peut être sérieusement envisagée sans un effort considérable en direction de la formation des formateurs. La création de nouveaux masters professionnels, financés par l'employeur, pourrait permettre à un nombre croissant d'enseignants de terrain d'être associés dignement à la formation et d'éviter la multiplication prévisible d'intermittents de la formation ou de personnels au statut précaire.

Le renforcement de la dimension universitaire de la formation des enseignants doit donc aller de pair avec un accroissement des programmes de recherche consacrés à l'enseignement. Il est de surcroît la meilleure garantie contre les tentations politiques d'un accroissement de la tutelle hiérarchique sur la formation initiale des maîtres.

Roland Goigoux, Sylvie Cèbe, Aline Robert et Marie laure Elalouf,

Universitaires en Sciences de l'éducation, Mathématiques et Sciences du langage IUFM d'Auvergne, de Lyon et de Versailles

La contribution ci-dessous a été présentée oralement par Roland Goigoux lors des Assises de la formation des enseignants réunies le 13 janvier à Paris, co-organisées par les syndicats de la FSU : SNESup, SNES, SNUipp, SNUEP, SNETAP et par l'UNEF.

Quelle Ecole pour l'avenir : 32 principes pour une éducation démocratique

Quelques principes possibles pour une éducation démocratique

- 1) L'éducation n'est pas un processus de fabrication, mais l'accompagnement de l'émergence d'un sujet libre. C'est pourquoi aucun système éducatif ne saurait être astreint à une « obligation de résultats ». En revanche, il est astreint à une « obligation de moyens » et doit rendre compte de la manière la plus transparente possible de tous les moyens qu'il met en œuvre pour lutter contre l'échec scolaire générateur de détresse individuelle et sociale, qui compromet l'avenir de la société tout entière et génère, sur la durée, d'immenses coûts sociaux.
- 2) Dans une société démocratique, l'éducation est consubstantiellement éducation à la démocratie : elle forme des citoyens capables de comprendre le monde, de définir ensemble le bien commun et de travailler à plus de solidarité entre les hommes et entre les peuples.
- 3) L'éducation est une responsabilité collective à l'égard du futur. Elle conditionne l'avenir du monde. Les parents, les enseignants et cadres éducatifs, les associations, les hommes et femmes de communication, les artistes et, plus généralement, tout le tissu social exercent ensemble cette responsabilité. Dans une société démocratique « le projet éducatif » est affaire de tous et chacun doit y contribuer.
- 4) En ce qu'elle conditionne l'avenir de la démocratie et la pérennité du monde, l'éducation ne peut être soumise à la logique marchande et aux intérêts à court terme des puissances économiques. En ce qu'elle se donne pour objectif la formation des personnes, l'éducation ne peut être soumise à l'obligation de résultats et son efficacité ne peut être mesurée en termes de performances.
- 5) La qualité de l'éducation doit être évaluée en tenant compte des finalités de cette dernière. Outre les critères concernant le niveau scolaire des élèves, elle doit intégrer des indicateurs concernant la formation citoyenne : apprentissage de la décision collective et de la démocratie représentative, autonomie documentaire, esprit critique à l'égard des médias, initiatives solidaires, développement de la créativité.
- 6) Si l'éducation n'est pas toute-puissante dans la mesure où elle s'exerce dans des contextes politiques et économiques déterminés, elle n'en dispose pas moins de marges de manœuvres réelles. Les éducateurs et éducatrices doivent identifier ces marges de manœuvre afin de pouvoir y développer une pédagogie de la liberté.
- 7) Les parents sont les premiers éducateurs. Mais l'exercice de la parentalité ne s'improvise pas. Les évolutions actuelles de la structure familiale, mais aussi, plus largement, des situations sociales, imposent une réflexion sur les conditions d'exercice de la parentalité. Elles exigent des États le développement d'une formation à la parentalité, en particulier en direction des populations les plus fragiles.

- 8) Plus généralement, et pour faire face aux nouvelles données du monde contemporain, il faut promouvoir toutes les possibilités en matière de réflexion sur l'éducation : les parents, les enseignants et les acteurs sociaux de toutes sortes doivent pouvoir travailler ensemble sur des questions comme l'exercice de l'autorité et l'usage des sanctions, l'accès à la lecture critique, le bon usage des médias, etc.
- 9) Dans l'ensemble des acteurs éducatifs, l'École détient un rôle spécifique : elle a pour mission de contribuer à l'émancipation des personnes par la transmission des savoirs. Cette émancipation s'effectue tout autant et indissociablement grâce à la nature des savoirs et à la manière dont ils sont enseignés.
- 10) Les savoirs scolaires doivent permettre à l'enfant de comprendre le monde dans lequel il vit et, en particulier, de connaître toutes les étapes de la construction progressive de l'humanité : apparition du monde et de l'homme, développement des sociétés de droit, émancipation de l'homme à l'égard des forces de la nature, construction des savoirs par rapport à toutes les formes de superstition, reconnaissance progressive de la dignité de tous les humains, efforts des hommes en faveur de la solidarité et contre toutes les formes de repliement et de dictature. Cette évolution vers plus de liberté et de solidarité, ainsi que la lutte contre tous les obstacles qu'elle a rencontrés, constitue le fil directeur de l'élaboration des programmes scolaires.
- 11) Ce fil directeur doit exister dès l'éducation infantile qui doit devenir un droit reconnu par tous les états. La scolarisation de la petite enfance à partir de 3 ans est un moyen indispensable pour lutter contre l'inégalité des conditions sociales et des environnements culturels.
- 12) Au cours de la scolarité obligatoire, l'éducation scolaire doit s'émanciper des découpages universitaires épistémologiquement légitimes, mais qui ne garantissent pas, s'ils sont simplement projetés dans l'école, la formation du citoyen. L'éducation scolaire doit partir des « problèmes » que tout citoyen doit apprendre à gérer et à résoudre et non des catégorisations disciplinaires sédimentées dans la sphère des savoirs savants. Les disciplines universitaires doivent donc être mobilisées comme des « disciplines contributives » et non structurantes de l'activité scolaire.
- 13) L'ensemble des savoirs scolaires peut être regroupé, d'une part, en deux grands types de « savoirs transversaux » : 1) Savoir communiquer par oral, par écrit, avec son corps, en utilisant des outils mathématiques, les technologies de la communication et au moins une autre langue vivante que sa langue maternelle. 2) Savoir créer avec des mots, son corps et toutes sortes de matériaux, à partir d'approches différenciées de démarches créatrices et de manière individuelle et collective. À travers ces deux champs de « savoirs transversaux » et en travaillant à leur formation, la scolarité obligatoire doit, d'autre part, s'attacher à trois champs de savoirs spécifiques qui conditionnent l'accès à une citoyenneté lucide et solidaire : 1) L'éducation à la santé, à l'environnement et au développement durable. 2) L'éducation scientifique et technologique qui permet de comprendre le fonctionnement et les dysfonctionnements des objets techniques usuels ainsi que les enjeux liés au statut et à l'usage de la science. 3) L'éducation à la citoyenneté par la découverte de l'histoire de l'émergence de la démocratie et l'expérimentation de ses principes et de ses modes de fonctionnement dans des cadres et sur des objets adaptés au niveau de développement de l'enfant.

- 14) Les savoirs scolaires doivent être enseignés de telle manière que, dans l'acte même de leur enseignement, ils soient porteurs d'émancipation. Pour cela les savoirs ne doivent pas être présentés comme des essences éternelles et immuables mais comme des constructions des hommes dans le processus de leur émancipation ;
- 15) Les apprentissages scolaires doivent permettre à tous les enfants d'apprendre progressivement à distinguer ce qui relève du « savoir » et ce qui relève du « croire », ce qui relève de « la connaissance » de ce qui relève de « l'opinion », ce qui relève de « l'objectivité scientifique » de ce qui relève de la « croyance personnelle ou collective ». L'école n'a pas à discréditer ce qui relève des choix personnels, mais à enseigner ce qui vaut pour tous. Cette distinction est fondatrice de la laïcité.
- 16) Les apprentissages scolaires doivent également former l'élève à « penser par lui-même » et à résister à toutes les formes d'emprise des clans, groupes et tribus de toutes sortes. L'adulte doit aider l'enfant à résister à toutes les « pressions à la norme » et, en particulier, les pressions commerciales des marques.
- 17) Les apprentissages scolaires doivent, plus généralement, permettre le développement de la pensée critique. Dans cette perspective, un sort particulier sera réservé à la lecture de l'image et à l'éducation aux médias.
- 18) Les apprentissages scolaires doivent être effectués avec des méthodes qui respectent la dignité et la liberté de l'enfant. Au fur et à mesure qu'il grandit et qu'il peut l'assumer, l'élève doit être associé au choix de ces méthodes.
- 19) L'École doit lutter contre la marchandisation des savoirs scolaires, en particulier à travers un combat contre l'hégémonie des notes. La prise en compte des progrès de chacun et du développement de sa personnalité doit entrer systématiquement en ligne de compte.
- 20) Pour lutter contre la marchandisation des savoirs scolaires, l'École doit promouvoir « la pédagogie du chef d'œuvre » : les activités scolaires doivent être finalisées par des travaux personnels ou collectifs qui, poussés au plus haut degré d'exigence, permettent, à travers des tâches dans lesquelles les élèves s'investissent pleinement, de dé rencontrer des obstacles et d'élaborer des savoirs. Les enseignants accompagnent cet investissement en étant attentifs aux progrès réalisés par chacun. Ils peuvent utiliser des échelles de progression afin de permettre à l'élève de se situer au regard des exigences qui lui sont manifestées. En aucun cas, un travail ne doit « être payé d'une mauvaise note » et abandonné. Tout travail imparfait doit être repris et poussé à son terme.
- 21) Les règles de fonctionnement de l'École comportent nécessairement une part non négociable (les missions de l'institution, les programmes, l'interdit de la violence, le respect des biens collectifs), mais elles comportent également une part négociable avec les élèves dans le cadre de dispositifs pédagogiques structurés et organisés par le maître (« conseil d'élèves »). Les adultes ont ici pour mission d'aider les élèves à construire « le bien commun » et à identifier les moyens de le faire respecter.

- 22) Les sanctions ne doivent pas exclure. Car l'élève qui commet une faute s'exclut déjà par lui-même de la collectivité. Les sanctions doivent donc être conçues pour lui permettre de réintégrer le groupe et d'y retrouver une place en respectant les autres.
- 23) La classe comportant un groupe d'élèves homogènes et de niveau identique n'est qu'une manière parmi d'autres d'organiser l'École. Il faut diversifier aujourd'hui les modes de regroupement afin de mieux répondre aux besoins des élèves : groupes de niveau et besoin, groupe d'activités, groupes d'appartenance, groupes de suivi, etc. Il faut également diversifier les situations de travail : enseignement collectif, travail en petits groupes, recherches documentaires, travail individualisé, ateliers de création, etc.
- 24) L'École publique a la responsabilité de faire accéder tous les élèves aux savoirs qu'elle enseigne. Elle ne peut se contenter de dispenser des cours et de renvoyer leur appropriation au travail personnel de l'élève ou au soutien des parents. L'encadrement de l'étude fait partie intégrante de ses missions.
- 25) L'École publique doit être à elle-même son propre recours : tout élève en difficulté doit pouvoir trouver dans l'École un dispositif et une personne capables de répondre à ses questions. L'École publique ne doit jamais renvoyer ses élèves et ses parents vers des structures privées ou vers le marché.
- 26) Au sein de l'École publique, l'orientation des élèves ne doit pas se faire sur la base de l'échec dans certaines disciplines, mais dans le cadre d'une éducation au choix tout au long de la scolarité.
- 27) L'orientation vers les filières professionnelles ne doit, en aucun cas, être proposée et vécue comme une sanction. L'École publique se doit de reconnaître la diversité des intelligences et l'égalité des voies de formation.
- 28) L'École doit être accueillante envers les familles, même si celles-ci ne doivent pas se substituer aux enseignants. Les parents doivent toujours pouvoir obtenir l'information qu'ils souhaitent sur les activités de l'École et le développement scolaire de leurs enfants.
- 29) Les évolutions et les réformes de l'École ne peuvent être imposées aux enseignants par les gouvernements sans consultation ni accompagnement formatif. S'il appartient aux gouvernements de trancher, en dernier ressort, du « bien commun », il ne peut considérer les enseignants comme de simples exécutants.
- 30) Il revient aux pouvoirs publics de mettre en place les structures nécessaires pour détecter, analyser et faire connaître les travaux pédagogiques qui se déroulent dans les établissements scolaires. Il leur revient également de favoriser les échanges de pratiques et la mutualisation des acquis.
- 31) La formation initiale et continue des enseignants doit être une priorité. Elle doit être organisée par les instances compétentes à partir d'un recueil des demandes. Par ailleurs, toutes les associations et tous les mouvements pédagogiques qui organisent de la formation des enseignants doivent être encouragés et aidés.

32) Ces propositions ne sont qu'une première étape dans la reconstruction nécessaire d'une utopie éducative pour faire face aux défis du XXIème siècle. Elles doivent être complétées et enrichies par tous les hommes et toutes les femmes qui croient plus que jamais nécessaire de « se souvenir du futur ».

Philippe Meirieu